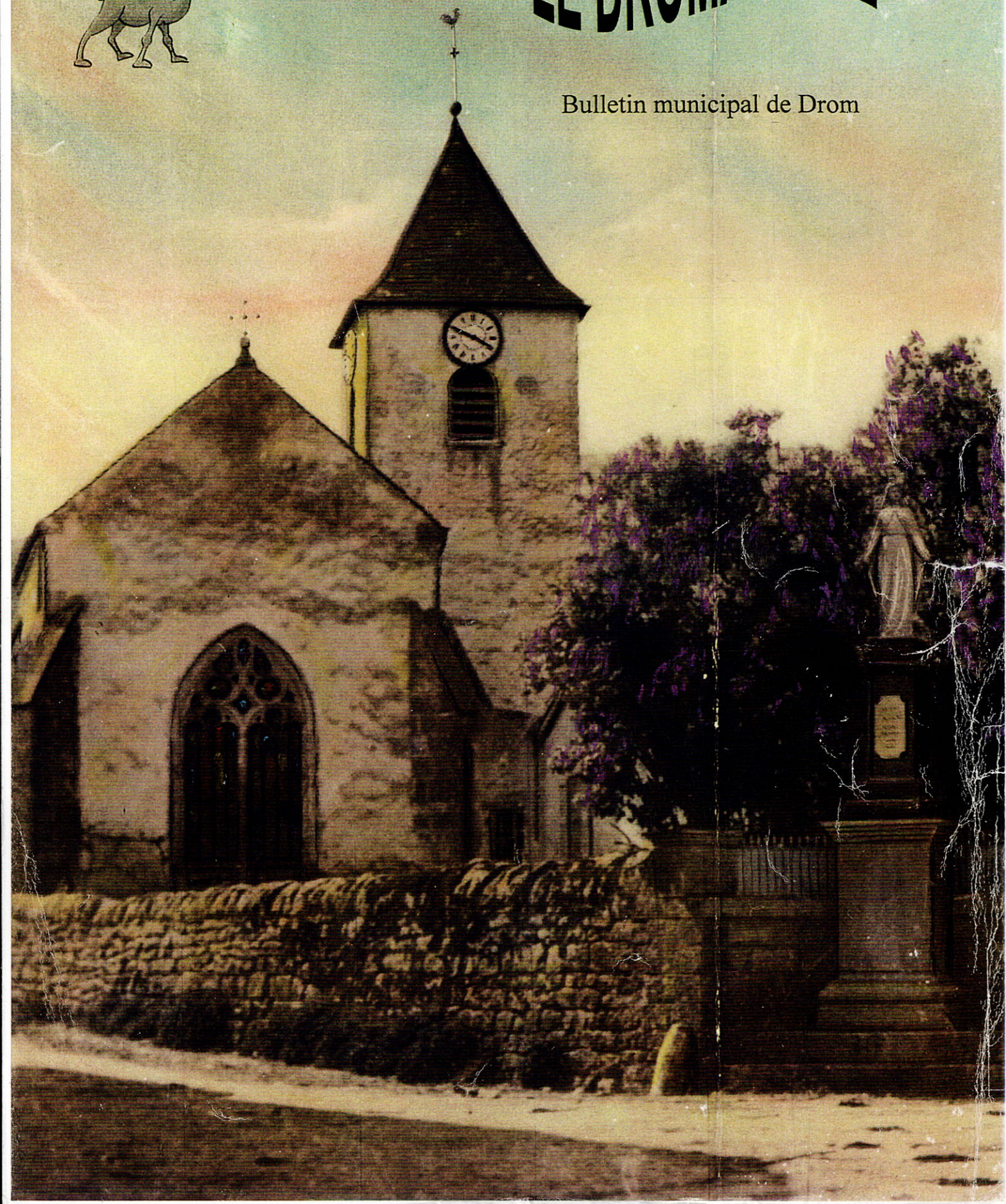


N°15
JANVIER 2004



LE DROMADAIRE

Bulletin municipal de Drom





LE MOT DU MAIRE

Une année vient de se terminer, la suivante est déjà commencée : c'est, en même temps, l'heure des bilans et le moment des objectifs.

2003 aura été l'année de la canicule et de la sécheresse, avec des désastres agricoles pour certains, des catastrophes humaines ailleurs. Malgré cela, c'est aussi l'année où Drom a retrouvé sa place au classement de la Route Fleurie : quel sympathique cadeau pour la vingtième année de fonctionnement du Comité de Fleurissement !

Pour la commune, ce fut l'année des bâtiments et des petits aménagements urbains, pour les réalisations visibles : mairie, école, clocher, salle des fêtes, abribus, transformateur ; mais aussi l'année de la mise en service de la deuxième tranche du réseau d'assainissement. Pour la partie cachée de l'iceberg, des dossiers ont avancé efficacement (assainissement tranche 3, financements européens, amélioration de la voirie départementale) alors que d'autres ont été plus tortueux et s'obstinent à stagner (enfouissement des réseaux, réfection du presbytère et études cœur de village / sécurité routière) . . .

On se souviendra aussi, bien sûr, de l'arrivée du 7^{ème} Art dans notre vallée : le cinéma à Drom est désormais une réalité !

Que faut-il attendre de **2004** ? Tout d'abord la fin d'un grand chantier qui aura mobilisé presque une décennie : l'assainissement, avec ses réalisations connexes, programmées (eaux pluviales), sollicitées et vivement espérées (eau potable) ou souhaitées et en cours d'études (enfouissement des réseaux aériens).

Un deuxième projet tient à cœur l'équipe municipale pour une réalisation dans les meilleurs délais : le réaménagement du presbytère. Après des mois de retard, le dossier connaît actuellement une progression « normale ».

Arrivés à mi-mandat, vos élus souhaitent marquer cette année charnière du passage de travaux structurels à la présentation d'un schéma directeur pour l'avenir : optimisation et organisations des espaces, des fonctions et de la sécurité avec le projet Cœur de Village ; mais aussi avec la réflexion sur les équipements de loisirs pour les plus jeunes. D'autres dossiers encore sont en gestation, qui concernent la gestion de la salle des fêtes ou celle du cimetière, puis l'urbanisme, pour maîtriser mieux l'évolution de notre collectivité, de ses services, de ses atouts.

Monsieur le Préfet de l'Ain a annoncé aux élus du département que 2004 serait l'année de la simplification. Souhaitons alors que tous les projets puissent désormais aboutir plus rapidement : collectivités et citoyens, que 2004 soit pour nous tous une année de réalisations et de satisfactions !

Mais je préfère laisser la place à votre *Dromadaire* : avec son « look » rajeuni, il saura vous expliquer tout cela beaucoup mieux que moi !

Daniel BROCHIER

ACTIVITE DU CONSEIL MUNICIPAL

ASSAINISSEMENT	Mise en service de la deuxième tranche ; préparation de la troisième ; dossier de financement européen.
RESEAUX AERIENS	Démarrage étude enfouissement 3 ^{ème} tranche ; suppression ligne des carrières.
EAU	Amélioration du réseau coordonnée avec chantier assainissement ; étude prochaine tranche de travaux. Plan de recollement.
BATIMENTS	Réfection et réorganisation du secrétariat de mairie avec aménagement accès personnes à mobilité réduite ; réfection totale de la salle de classe avec mise aux normes installation électrique ; restauration des cadrans du clocher ; mise aux normes salle des fêtes et équipement cinéma.
MAIRIE	Tri, classement et rangement normalisé de l'ensemble des archives, restauration mobilier ancien.
CHEMINS ET VOIRIE	Réparation d'un soutènement sur la route des Conches et déplacement de la bande de roulement, réfection à l'enrobé des routes du Rosset (VC 2) et du Boujon (VC9), réfection de l'enduit bi-couche chemin des Alagniers (suite travaux 2001), pose caniveaux CC2 en bordure route des Conches pour canalisation eaux pluviales dans le virage sortie du village, amélioration carrefour route de Montmerle et passage d'eau sous D81C, élagage et déneigement des chemins ruraux.
BOIS	Report des coupes d'affouage.
INTER-COMMUNALITE	Etude OPAH ; mise en place du Syndicat mixte Bourg Bresse Revermont, support du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) ; modification des statuts de la Communauté de Communes, et de ceux du Syndicat Départemental d'Electricité. Formation élus pour l'action sociale (CCTER). Collecte de pneus.
AMENAGEMENT	Démolition ancien transformateur et alignement mur du jardin de l'école. Pré et grange Grandpierre : stabilisation sol et installation abribus, réfection muret et mise en place filet pare ballon. Aménagement passage nord église/arrière salle des fêtes. Installation portillon au tunnel. Conteneur ordures ménagères à l'Enclos.
CULTURE	Démarrage du Cinéma Rural (et consultation de la population pour le choix du jour de projection), amélioration mobilier et collection de la Bibliothèque Municipale..
CIMETIERE	Mise à jour des concessions et étude organisation future.
C.C.A.S.	Vente de brioches pour l'ADAPEI et repas (ou colis) des anciens
DIVERS	Renouvellement du contrat d'entretien d'éclairage public. Signature d'une convention sur la délimitation des zones de chasse entre les deux sociétés locales. Signature de la Charte de bon usage des sentiers en Revermont. Etude de protocole de crise avec EDF. Etudes de dossiers et procédures : plan de zonage, aménagement du cœur de village, réfection du logement du presbytère, tentative de maintien d'une Licence IV dans la commune, aménagement pré Grandpierre, nouvelles modalités recensement. Organisation d'une réunion Natura 2000 (23 janvier), des cérémonies des 08 mai et 11 novembre ; manifestations autres : 14 juillet (présentation travaux en cours) et 07 décembre (Sainte Barbe : promotions, distinctions et changement de chef de corps) ; illuminations ; enquête publique avant Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux de Suran, commission calamités agricoles.

Travaux en cours

Organisation recensement. Assainissement et réseau de collecte des eaux pluviales, enfouissement des réseaux aériens, amélioration du réseau d'eau et de l'éclairage public, réfection du logement du presbytère, aménagement du cœur de village, espace de loisirs. Restauration mobilier ancien. Réparation plateau poids public. Réfection de la sortie du tunnel (Syndicat du Suran). Etude organisation et règlement cimetière, révision règlement salle des fêtes. Enquête souhait ADSL et composteurs (CCTER).

INFORMATIONS PRATIQUES

ADMINISTRATIONS

- La **Mairie** est ouverte de 15 H à 18 H les mardis et vendredis.
 - ◆ Mairie : 04.74.30.67.48
 - ◆ Mairie : e-mail mairie.drom@wanadoo.fr
 - ◆ Daniel BROCHIER, Maire : 04.74.30.62.53
 - ◆ Yves GUILLEMOT, adjoint : 04.74.30.69.22
 - ◆ Jean-Pierre BLONDEAU, adjoint : 04.74.30.65.12
 - ◆ Alex GENIN, adjoint : 04.74.30.63.34
- **Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont** :
Tél : 04.74.42.38.40 Fax : 04.74.51.37.14
- **Perception** : Bourg-Banlieue : 04.74.30.65.30
- **Gendarmerie** : 17, Ceyzériat : 04.74.30.00.10
- **Pompiers** : 18 Drom : Caporal Chef Larruat Bernard : 04.74.30.62.06
- **S.A.M.U** : 15
- **Centre Antipoison** : 04.78.54.14.14
- **Réseau d'eau** : Lyonnaise des Eaux :
 - ◆ Service clientèle : 0 810 479 479, Urgences 24 H/24 : 0 810 779 779
- **E.D.F.** : 04.74.22.19.90 ou 0 810 333 001(sécurité, dépannage)
- **Animaux trouvés** : SPA de Dompierre sur Veyle : 04.74.38.71.72 (24h/24 - 7 jours/7)
- **Centre médico social**, rue Joseph Bernier à Ceyzériat : 04.74.47.13.00.
 - ◆ Assistante sociale : Estelle Girin (permanence le mardi de 9 H à 11 H 30).
 - ◆ Puéricultrice : Marie-France Deshautel le mardi de 9 H 30 à 10 H 30 au foyer Mousseron à Treffort : 04.74.51.34.77.
 - ◆ Conseillère en économie sociale et familiale : Chantal Vacle (mardi de 11 H à 12 H).
- Le **Courrier P.T.T** est relevé du lundi au samedi, vers 11 H 30.
- Les **Ordures ménagères** sont collectées le mercredi avant 5 H.
- **Horaires déchetteries** :



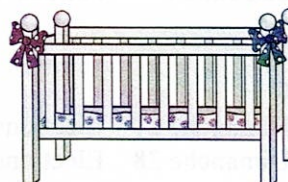
	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
SIMANDRE	14 H/17 H	14 H/18 H		9 H/12 H et 14 H/17 H
TREFFORT	14 H/17 H	9 H/12 H et 14 H/18 H	12 H/15 H	9 H/12 H et 14 H/18 H

CULTURE ET SPORT

La bibliothèque propose gratuitement ses livres tous les lundis de 17 H à 18 H 30 à la Salle de Réunions.
Les séances de cinéma se déroulent le lundi soir à la salle des fêtes (14 séances dans l'année).
Les séances de la Gymnastique Volontaire ont lieu tous les mardis d'Octobre à Juin à la Salle des Fêtes de 20 H 30 à 21 H 30.
Correspondant de Presse : Daniel Brochier (04.74.30.62.53 à Drom) Voix de l'Ain.
Culte : Messe le dimanche à 10 H 15 à l'église de Villereversure (à Drom le dernier dimanche de septembre), Pierre Curbillon, prêtre à Villereversure : 04.74.30.66.35.
Le club de l'Age d'Or se réunit tous les jeudis d'Octobre à Avril à la Salle de Réunions de 13 H 30 à 17 H 30.

SERVICES

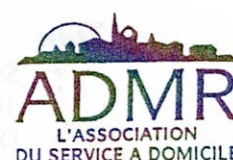
- **Horloge du clocher** : Contacter Yves Guillemot ou Alex Genin
- **Poids public** : Contacter Bernard Larruat
- **Assistants maternelles** :
 - ◆ Evelyne Aviet ☎ (voir mairie)
 - ◆ Laurence Cote ☎ (voir mairie)
 - ◆ Aurore Labe ☎ 04.74.25.82.20



- La **Fromagerie** est ouverte aux heures suivantes :

Lundi/Mardi	Mercredi	Jeudi/Vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
8H 30-12H 18H-19H	Fermé	8H 30-12H 18H-19H	8H 30-12H 15H-19H	8H30-12H

- **ADMR** (Aide à domicile en milieu rural) : L'ADMR peut apporter une aide aux familles, aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou malades. Vous pouvez bénéficier d'aides ménagères, d'auxiliaires de vie, de travailleuses à domicile, et différents services tels que le portage de repas.
Contact : ☎ 04.74.51.86.77 permanence téléphonique lundi, mardi et jeudi de 13 H 30 à 16 H15



- **Caisse d'allocations familiales**

Pour une information sur les prestations familiales et les aides d'action sociale, trois services sont à votre disposition 24 heures sur 24

- ◆ ALLOCAF : ☎ 0820 25 01 10
- ◆ INTERNET : www.ain.caf.fr
- ◆ MINITEL : 3615 CAF



- **Salle des fêtes** :

TARIFS ANNEE 2004

	Réunion	1 jour	2 jours
Association de la Communauté de Communes	18 €	35 €	61 €
Particulier de Drom	35 €	87 €	140 €
Autre	54 €	142 €	228 €

(Réservation auprès de Jean-Pierre Blondeau ☎ 04.74.30.65.12 ; à défaut Yves Guillemot ☎ 04.74.30.69.22)

- **Don du sang**

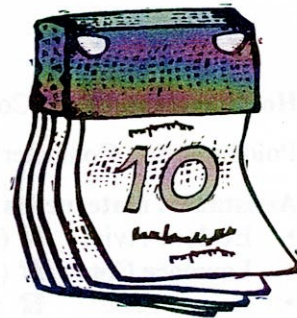
Jasseron : de 8 H à 10 H, à la salle des fêtes	lundi 1 ^{er} mars
puis Meillonas de 11 H à 13 H	lundi 03 mai
	lundi 13 septembre
	lundi 6 décembre
Chavannes sur Suran : de 11 H à 12 H 30	mercredi 28 avril
de 9 H à 10 H 30	jeudi 26 août
de 11 H à 12 H 30	mercredi 24 novembre
Villereversure : de 8 H à 9 H 30 à la salle des fêtes	mercredi 28 avril
de 11 H à 12 H 30 à la salle des fêtes	jeudi 26 août
de 8 H à 9 H 30 à la salle des fêtes	mercredi 24 novembre



- **CAUE** (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement)

Conseil **gratuit pour les particuliers** à la Maison de l'Habitat, 34 rue Général Delestraint à Bourg.
☎ : 04 74 21 11 31 E-mail : contact@caue-ain.com Site Internet : www.caue-ain.com

DATES A RETENIR



Janvier

- ♦ Samedi 24 Fondue du Sou des Ecoles

Février

Mars

- ♦ Dimanche 21 Elections régionales (1^{er} tour)
- ♦ Dimanche 28 Elections régionales (second tour)
Passage à l'heure d'été

Avril

- ♦ Dimanche 6 Randonnée pédestre (ATR)

Mai

- ♦ Dimanche 2 11^{ème} bourse d'échange de l'ARCMA
- ♦ Samedi 8 Cérémonie au monument

Juin

- ♦ Samedi 12 et dimanche 13 Marché des potiers à Meillonas
- ♦ Dimanche 13 Elections européennes

Septembre

- ♦ Samedi 25 et dimanche 26 Fête de Drom

Octobre

- ♦ Dimanche 30 Passage à l'heure d'hiver

Novembre

- ♦ Samedi 6 Concours de belote de l'âge d'or
- ♦ Jeudi 11 Cérémonie au monument
- ♦ Fin du mois Saucisson à l'ancienne de Patrimoine

Décembre

- ♦ Dimanche 5 Ste Barbe

ETAT CIVIL

Mariages



Aurore BERNARD et Christophe LABE le 26 juillet
Suzanna MVSESYAN et Bruno AVIET LE le 11 octobre
Claire GENTY et Christophe GUILLEMOT le 22 novembre

Naissance

Marie LABE le 19 décembre



Décès



François DIDIERLAURENT, le 28 décembre

BUDGET ASSAINISSEMENT 2003

DEPENSES		€	RECETTES		€
Exploitation			Exploitation		
002	Déficit reporté		002	Excédent reporté	774
006	Autofinancement complémentaire	82 689	70	Prestation de services (redevance)	15 200
011	Gestion courante	760			
65	Charges de gestion	2 364	74	Subventions d'exploitation	82 689
66	Charges financières	13 000	77	Produits exceptionnels	150
TOTAL		98 813	TOTAL		98 813
Investissement			Investissement		
001	Déficit reporté	142 970	005	Autofinancement complémentaire (section fonctionnement)	82 689
16	Remboursement d'emprunts et dettes	12 000	10	Apports, dotations et réserves Dont FCTVA 32 727	169 527
21	Terrain	1 600	16	Emprunts	52 754
23	Immobilisations en cours	148 400			
TOTAL		304 970	TOTAL		304 970

FISCALITE LOCALE : LE « CLASSEMENT » DEPARTEMENTAL



Dans son numéro 3057 du 28 novembre 2003, l'hebdomadaire local *Voix de l'Ain* a tenté, avec le concours des services fiscaux, de présenter une comparaison des 419 communes du département en matière de fiscalité locale, sous le titre justifié : *Impôts locaux : 419 cas particuliers !*

En effet, une telle entreprise ne peut être que très complexe, intégrant de nombreux éléments, ou relativement simplifiée, avec quelques explications complémentaires pour en relativiser la lecture ; ce fut l'option choisie pour cette étude, qui a désormais le mérite d'exister.

Ainsi, la fiscalité locale s'appuie sur des bases, auxquelles sont appliqués des taux. Si les taux sont votés par les collectivités qui collectent l'impôt (commune, groupement de communes, département, région), les bases sont appliquées par les services fiscaux ; elles peuvent donc différer d'une collectivité à l'autre, suivant de nombreux critères, et deux propriétés identiques seront considérées différemment d'une commune à l'autre.

Le calcul a donc consisté, pour chaque commune du département, à établir la moyenne cumulée de la taxe sur le **foncier bâti** et de la **taxe d'habitation** (total de toutes les cotisations de la commune, divisé par le nombre d'avis d'imposition, pour chacune de ces deux taxes).

Pour le **département**, les « résultats » s'échelonnent de **209 € à 1 976 €** (et même 9 558 € pour Saint Vulbas; mais ce dernier montant est « gonflé » par son contribuable principal : EDF). La **moyenne du département se situe à 928 €** (Saint Vulbas compris) et on trouve Bourg en Bresse à 1 584 €.

Localement, les communes du Revermont se trouvent (de la moins « chère » à la plus « chère ») de la 3^{ème} à la 379^{ème} place, et nos plus proches voisins de la 12^{ème} à la 323^{ème}. Quant à **Drom**, avec **383 €**, elle occupe la place **N° 36 sur les 419 communes** (après 5 autres communes du Revermont).

Dans un dossier de janvier 2003, l'Ain était aussi classé le cinquième département le moins cher après un calcul comparatif similaire.

LE DROMADAIRE



Directeur de publication : Daniel BROCHIER, Maire

Rédaction, conception, réalisation : Yves GUILLEMOT, Florence BLATRIX, Martine BONNET (commission information). Marie Thérèse GENIN (relecture)

Impression : A.G.L.C.A., Bourg-en-Bresse

BUDGET PRINCIPAL 2003

DEPENSES

F O N C T I O N N E M E N T	011 Charges à caractère général	51 590
	Eau, électricité, combustible, fournitures, entretien bâtiments, réseaux et forêts, assurances, fêtes et cérémonies, documentation, affranchissements, télécommunications, impôts et taxes, fournitures scolaires.	
	012 Charges de personnel et frais assimilés	19 830
	014 Atténuation de produits	3 000
	Reversement CCTER	
	022 Dépenses imprévues	26 581
	023 Virement à la section d'investissement	58 040
	<i>(part de l'excédent de fonctionnement reporté en investissement)</i>	
	65 Autres charges de gestion courante	151 527
	Dont : Virement budget assainissement (82 689) Virement budget logement salle des fêtes (41 725) Indemnités maire et adjoints (12 800) Participation école Jasseron (1500) Subventions (2 015), C.C.A.S (1000)	
66 Charges financières	1 000	
Intérêt des emprunts		
67 Charges exceptionnelles	2 420	
	Dépenses de l'exercice	313 988
	TOTAL DEPENSES	313 988
I N V E S T I S S E M E N T	001 Déficit reporté	3 475
	16 Remboursement de dépôts et cautionnements reçus	3 347
	20 Immobilisations incorporelles (frais d'études, logiciel)	10 000
	21 Immobilisations corporelles	40 500
	Eclairage public	
	23 Immobilisations en cours	62 000
Bâtiments (mairie, école, clocher, salle des fêtes, abribus)		
	TOTAL DEPENSES	119 322



RECETTES

F O N C T I O N N E M E N T	70 Produits des services du domaine et ventes diverses Ventes de bois, concessions cimetière	2 275
	73 Impôts et taxes Dont contributions directes (25 409), pylônes électriques (4 800), droits de mutation (6 800)	37 014
	74 Dotations, subventions, participations Dotations de l'Etat, participation autres collectivités, dotation élus locaux.	41 192
	75 Autres produits de gestion courante Location immeubles	9 300
	76 Produits financiers	5
	Recettes de l'exercice	89 786
	002 Excédent antérieur reporté Excédent de fonctionnement reporté de 2002 sur 2003	224 202
TOTAL RECETTES	313 988	
I N V E S T I S S E M E N T	001 Solde investissement reporté (excédent 2002)	
	10 Dotations, fonds divers et réserves Fonds de compensation de la TVA (7 500), excédents de fonctionnement capitalisés	10 975
	13 Subvention d'investissement Subventions Europe, Etat, Département (mairie, école, clocher)	11 000
	16 Dépôts et cautionnements reçus	39 307
	021 Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	58 040
	TOTAL RECETTES	119 322

La facture d'eau, à Drom

A Drom (comme dans de nombreuses autres communes) la facture d'eau, établie par la société fermière *La Lyonnaise des Eaux*, concerne deux services : la fourniture d'eau potable (par le Syndicat) et le traitement de l'eau usée (par la commune).

L'eau propre ...



L'eau potable est un bien indispensable à la vie et, avec l'évolution des comportements et des habitudes, elle est aussi une marchandise dont on ne saurait désormais plus se passer pour de multiples usages dans notre vie quotidienne. Le coût qui est répercuté à l'utilisateur comporte plus le service d'une livraison à domicile, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, d'un produit sain et contrôlé en permanence ⁽¹⁾, que le produit lui-même.

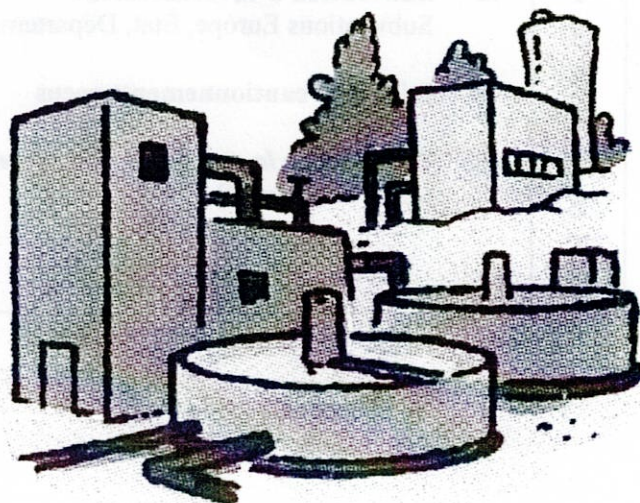
Le prix de ce service comporte donc une partie fixe (l'abonnement, prélevé par le syndicat et la société fermière) et une partie proportionnelle (la consommation). Cette dernière est basée sur un coût au mètre cube, prélevé par le syndicat, la société fermière, l'Agence de l'Eau ⁽²⁾ et le FNDAE ⁽³⁾.

Ainsi, en 2003, 19 625 m³ ont été consommés à Drom par l'intermédiaire de 128 branchements. Si on enlève les 2 576 m³ consommés par la coopérative de fromagerie et les 217 m³ répartis sur les 7 branchements municipaux, il reste 16 832 m³ distribués au reste de la population, soit une moyenne de **140 m³ par branchement**. Ce nombre n'est évidemment qu'indicatif : en effet, une dizaine de compteurs totalisent, à eux seuls, environ 8 000 m³ (exploitants agricoles), et beaucoup d'autres n'ont qu'une consommation réduite (résidences secondaires, branchements d'embouches, personnes seules, etc.).

En appliquant alors les tarifs connus actuels (Lyonnaise des Eaux, Agence de l'Eau, FNDAE) et les nouveaux tarifs du syndicat, on arrive à un coût total annuel (abonnement + consommation + T.V.A. à 5,5 %) de **157,58 € pour ces 140 m³**, soit un coût unitaire de exactement **1,13 € T.T.C. la tonne**. Quel autre produit pourrait-on trouver à ce prix, livré exactement où et quand on en a besoin, dans les secondes qui suivent sa commande (un tour de robinet pour un verre d'eau à 22 H 00, l'évacuation d'un besoin pressant au milieu de la nuit, une bonne douche au réveil, même le dimanche et les jours fériés) ? A titre de comparaison, l'eau minérale, disponible uniquement aux heures d'ouverture des commerces, revient à environ 1,13 € les 1 à 4 kilos, livraison non comprise !

... et l'eau sale.

Une fois utilisée, une majeure partie de l'eau retourne dans le milieu naturel où elle sera, de nouveau, prélevée pour une consommation future. Il est donc nécessaire de la restituer la moins souillée possible. Pour cela, plusieurs dispositifs existent, dont l'assainissement collectif qui consiste à collecter les **eaux usées** et à les traiter avant leur retour dans le cycle naturel de l'eau.



Les usagers bénéficiant de ce service doivent participer à son coût. A Drom, pour des raisons pratiques, la gestion de cette facturation a été confiée à la Lyonnaise des Eaux. Ainsi, les usagers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement (**et uniquement ceux-là**) payent ce service à l'aide de la même facture et suivant un principe similaire : l'abonnement (54,88 € par an) et la consommation (0,6098 € le m³) au bénéfice de la commune (sans taxe ni, pour l'instant, redevance à d'autres organismes), soit un coût annuel de **140,25 €** tout compris pour un volume utilisé de **140 m³** d'eau . . . ou **1 € pour chaque tonne évacuée** dans les canalisations de la commune.

(1) Des contrôles réguliers sont effectués à plusieurs niveaux. Les résultats des analyses des prélèvements effectués à Drom sont affichés en mairie : ils attestent une qualité biologique irréprochable de l'eau.

(2) L'Agence de l'Eau aide les communes à améliorer la qualité des services ; elle est ainsi intervenue dans le financement de la station d'épuration de Drom.

(3) Le FNDAE, *Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau*, permet aux communes rurales de s'équiper. Des aides de 46 % ont été ainsi accordées pour la réalisation de l'assainissement collectif à Drom.

Lettre d'information du Syndicat des Eaux Ain-Suran-Revermont

(Le Syndicat regroupe 16 communes du Revermont et des vallées du Suran et de l'Ain : Bohas Meyriat Rignat, Ceyzériat, Corveissiat, Courmangoux, Drom, Hautecourt Romanèche, Jasseron, Meillonas, Pressiat, Ramasse, Revonnas, Simandre sur Suran, Treffort-Cuisiat et Villereversure ; son siège administratif est à Bohas : 04.74.51.82.93)

Lors de sa réunion du 23 octobre 2003, le Conseil Syndical du syndicat des Eaux Ain Suran Revermont a décidé une augmentation tarifaire de 4,50 % (sur la base d'une consommation d'un ménage moyen, estimée à 120 m³ par an).

Les raisons de cette augmentation sont dues aux facteurs suivants :

- réorganisation des réseaux et dans le cadre du schéma directeur : amélioration, préservations et reprises des réservoirs les plus importants ;
- demandes importantes des communes en travaux de renforcement et d'extension des réseaux (pour la première fois, les 16 communes envisagent des travaux la même année sur leurs réseaux) ;
- nécessité de préserver la réserve en eau par des mesures techniques sur les points de captage ;
- diminution des subventions de l'Agence de l'Eau ;
- érosion monétaire habituelle.

Il s'est avéré nécessaire d'ajuster le prix de l'eau potable, qui se situe parmi les plus bas du département, pour satisfaire les besoins en travaux d'infrastructure et d'amélioration des réseaux. Vous trouverez, ci après, la grille des nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2004.

TARIFS	NOUVEAUX		ANCIENS	
	€ H.T.	€ T.T.C	€ H.T.	€ T.T.C.
Abonnement par an	20,00	21,10	17,28	18,23
Surtaxe syndicale (moins de 500 m ³)	0,3460	0,3650	0,3318	0,35
Surtaxe syndicale (plus de 500 m ³)	0,2392	0,2525	0,2215	0,2336

(ces montants ne concernent que la partie syndicale)



Le printemps 2003 a vu la fin des travaux de la deuxième tranche d'assainissement. Le quartier de la mairie (en allant vers le cimetière et en direction des Conches) et celui de l'Enclos (avec le haut de la Montée du Carre et les Meaux Jours) sont maintenant reliés au réseau de collecte. Un deuxième poste de refoulement aura été nécessaire pour le quartier de l'Enclos. A ce jour, le réseau comporte donc 81 tabourets de raccords, 2 300 mètres de collecteur, deux postes de refoulement, 860 mètres de conduite de refoulement . . . et une station d'épuration en parfait état de marche ! Régulièrement contrôlée, cette dernière restitue une eau épurée de 95 à 98 % : les résultats des analyses sont affichés en mairie.

Un imprévu de taille est venu modifier les données initiales : des aides supplémentaires ont été obtenues, par rapport aux premières prévisions, nous permettant d'envisager l'avenir plus sereinement. En effet, dans le cadre du programme *Objectif 2*, l'Union Européenne a accordé une subvention de 91 831 €. Jusqu'alors, nous étions aidés par le département (et le FNDAE), par la région dans le cadre du contrat de rivière du Suran et par l'Agence de l'Eau, mais uniquement pour la première tranche. Cette entreprise pourra ainsi être menée rapidement à son terme sans diminuer les capacités de la commune à concrétiser d'autres ambitions. Aussi, la troisième tranche entrera, sous

peu, dans sa phase de réalisation : l'entreprise Pettini, de Cerdon, a obtenu le marché pour réaliser 2 antennes supplémentaires au nord-ouest du village (routes des Conches et de Jasseron) et 2 autres au sud-est (routes de Ramasse et du réservoir) ; de plus, dans ce dernier secteur, des extensions du collecteur d'eaux pluviales seront réalisées. Au total, 850 mètres de canalisation et 23 tabourets de raccordement supplémentaires. Ce chantier est envisagé pour le premier semestre 2004.

Tranche 3 : estimation des dépenses

Réseau eaux usées :	collecteur	187 845,03
	branchements particuliers	41 510,25
Réseau eaux pluviales :	collecteur	60 468,12
	grilles avaloir	19 287,45
Contrôles de réseau	2 100,00
Rémunération du maître d'œuvre	15 065,00
Imprévus et divers	3 724,15
	TOTAL	330 000,00
	T.V.A. 19,6 %	64 680,00
	TOTAL T.T.C.	394 680,00

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE DROM

BILAN PROVISOIRE AU 31 DECEMBRE 2003

Tranches	1	2	3	2 + 3	TOTAL
Dépense HT	590 793,96	252 644,09	260 000,00		1 103 438,05
Agence de l'eau	88 420,43	0,00			88 420,43
Département	273 493,54				273 493,54
FNDAE		116 531,52	119 600,00		236 131,52
Région	46 306,39	37 896,61	39 000,00		123 203,00
Europe (Objectif 2)				91 831,00	91 831,00
TOTAL AIDES	408 220,36	154 428,13	158 600,00	91 831,00	813 079,49
% AIDES	69	61	61		74
Part communale	182 573,60	98 215,96	101 400,00	- 91 831,00	290 358,56

Le total estimé de cet investissement, à ce jour, se monte à **1 319 711,91 € T.T.C.**. Le bilan ci-dessus n'est encore qu'un état provisoire : le règlement des subventions n'étant pas encore totalement réalisé pour la deuxième tranche ; de même, il n'a pas été tenu compte de la T.V.A., ni du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation de la T.V.A.). Après la fin de la dernière tranche, un détail plus précis devrait pouvoir être communiqué, indiquant le détail de l'autofinancement (budget communal, recours à l'emprunt, participation des usagers).



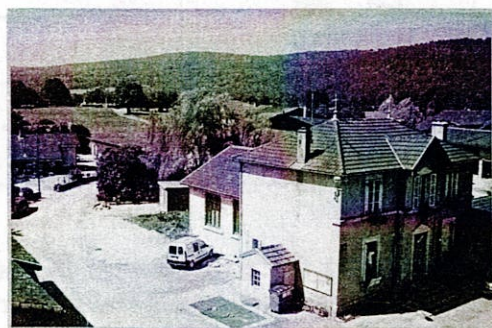
Cette année a enfin vu l'aboutissement de certains projets du programme « bâtiments ».

Mairie

Ce chantier, en préparation depuis le début du mandat, a enfin abouti début juillet 2003. La mairie devenue trop exigüe mais aussi très défraîchie avait besoin d'être restructurée et rénovée. La cloison du fond abattue, la mairie est devenue une pièce spacieuse et fonctionnelle grâce à ses nombreux rangements, son nouvel aménagement, mais aussi très lumineuse grâce à ses nouvelles ouvertures et sa décoration, offrant un cadre de travail et d'accueil plus agréable. De plus la commune a pu, grâce à ces travaux, se mettre en conformité avec la légalisation, en offrant un accès aux personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, le mur qui bordait le pré de l'école a été repoussé dans l'alignement du bâtiment ; ceci permettra des aménagements ultérieurs.

Le coût de revient TTC s'est élevé à 17 496,02 € et la commune a pu bénéficier d'une aide de l'Etat s'élevant à 4 168 €.



Ecole

Depuis plusieurs années, lors du Conseil d'Ecole, des demandes concernant la rénovation de la salle de classe étaient adressées à la commune. Ces travaux avaient été repoussés en raison des risques qui pesaient sur la pérennité de l'école. Cette année, des travaux ont été réalisés en coordination avec ceux de la Mairie (voir détail dans l'article sur l'école).

Clocher

Un autre chantier a été achevé début juillet : il s'agit de celui des cadrans du clocher. Ceux-ci ont été remplacés par l'entreprise Desmarquet. Grâce aux subventions obtenues dans le cadre du projet européen « objectif 2 », ceux-ci ont pu être rénovés à l'identique, c'est à dire avec le fond en bois et les secteurs en cuivre émaillé.

Coût HT :	15 038,00
Coût TTC	17 985,45
Subvention département.....	6 860,25
Subvention Objectif 2	5 170,00
Reste à financer.....	5 955,20

Salle des fêtes

Cette année notre salle des fêtes a subi un petit lifting intérieur, améliorant son confort et l'accueil des usagers. Tout d'abord, le plafond de la grande pièce n'étant plus conforme aux normes de sécurité, des travaux ont donc été réalisés. C'est pourquoi vous voyez un plafond gris paré d'un flochage pare-feu.

De plus, l'éclairage de cette pièce étant devenu obsolète, il a fallu le remplacer par un système plus diffus, beaucoup plus économique en entretien et en consommation.

Les stores usagés ont été également remplacés.

D'autre part, pour que notre salle puisse accueillir le cinéma rural, nous avons dû apporter quelques aménagements. Un écran d'occasion a été installé et un précâblage «son » a été intégré dans les cloisons pour éviter que les fils traversent la salle et deviennent gênant dans l'obscurité.

Pour 2004, le règlement administratif sera légèrement remanié pour s'adapter à l'évolution et la particularité des demandes.

Abribus

Attendu par des collégiens et lycéens de plus en plus nombreux, l'abribus a pu être mis en place à l'automne. Dans un premier temps, l'entreprise SOCCO a fondé une dalle en béton, puis l'abribus a pu être installé. Il sert aussi de support au panneau de cinéma. Le coût total TTC de l'abribus s'élève à 1 749,75 €, celui du panneau à 952,02 €.



Presbytère

Cette année, l'étude et les démarches pour l'aménagement du presbytère ont été poursuivies. Cependant les délais pour obtenir des propositions de plans et de gestion du programme ont été importants.

A ce stade, aucune décision n'a encore été prise mais la commission s'oriente vers une structure à 2 logements (un T3 et un T5) qui permettraient d'accueillir 2 familles avec enfants.

CHARTRE DE BON USAGE

DES CHEMINS ET SENTIERS DU REVERMONT

Le 6 septembre 2003, toutes les communes du Revermont ont signé la *Charte de Bon Usage des Chemins et Sentières du Revermont*. Elles montrent ainsi leur engagement dans une démarche collective visant une meilleure cohabitation en Revermont.

Ce territoire est riche en chemins et sentiers. De nombreux usagers les parcourent : agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, promeneurs, VTTistes et autres amoureux de la nature...

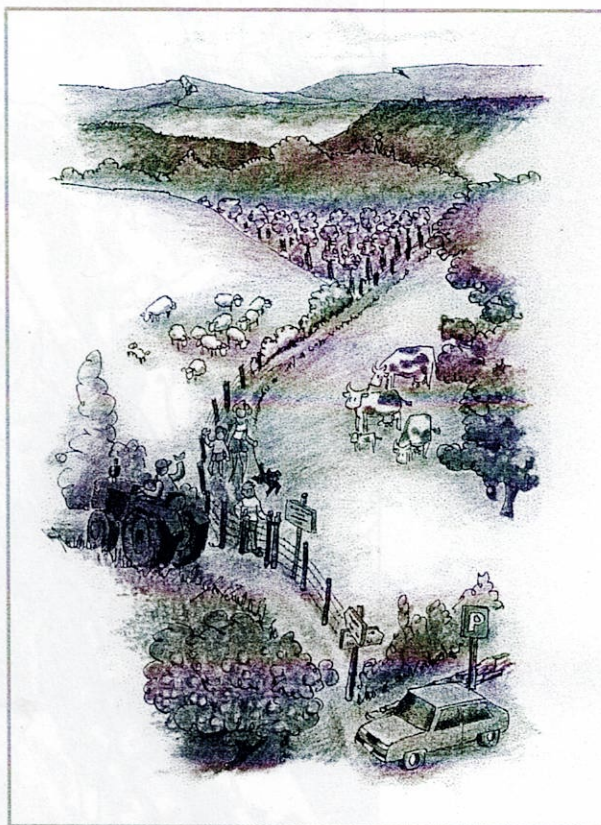
Afin de favoriser une meilleure harmonie de vie entre tous ces utilisateurs, un groupe de travail représentatif des différents usagers des chemins animé par l'Association Touristique du Revermont (CPIE du Revermont) et la Chambre d'Agriculture de l'Ain a réalisé cette charte.

Voici les engagements que chacun doit respecter pour une cohabitation harmonieuse sur les chemins et sentiers du Revermont.

LES ENGAGEMENTS DE CHACUN

En tant que citoyen et utilisateur des chemins et sentiers du Revermont, je m'engage à... ..

- **Respecter les autres utilisateurs :**
 - Instaurer le dialogue.
 - Les informer de mon activité en gérant bien la signalisation.
- **Respecter le milieu naturel :**
 - Ne pas abandonner mes déchets.
 - Respecter l'environnement des cours d'eau.
 - Ne pas laisser divaguer les animaux (domestiques ou d'élevage).
 - Stationner dans les endroits prévus à cet effet (départs de sentiers, parkings) ou dans des lieux publics non gênants.
 - Ne pas blesser les arbres (entailles, bris de branches...).
- **Respecter les chemins :**
 - Veiller à préserver le bon état des chemins, en particulier en évitant de créer des ornières lors du passage avec des engins à moteurs, VTT, chevaux....
 - Utiliser les chemins et sentiers existants et rester sur le cheminement prévu, en effet les abords sont privés.
 - Respecter le matériel de balisage des sentiers.
- **Respecter le travail des exploitants :**
 - Ne pas piétiner les cultures, foins, les régénérations naturelles (semis) et plantations forestières.
 - Respecter les animaux, ne pas les apeurer. Ne pas oublier que les animaux peuvent avoir des comportements imprévisibles.
 - Respecter les parcs, clôtures, barrières et les refermer après usage.



En tant qu'exploitant, je m'engage à

- Respecter la destination, l'intégrité et l'état des chemins ruraux (y compris murets, haies...).
- Si pour des motifs d'exploitation et après autorisation de la commune, mes parcelles sont traversées par un chemin rural, je maintiens le passage aux autres usagers (franchissement de clôture, barrières...).
- Je matérialise ces passages de façon à les rendre visibles afin de ne pas mettre en danger autrui.

En tant que collectivité locale ou association, je m'engage à.....

- Veiller au respect de la présente charte sur mon domaine.
- Informer sur l'utilisation possible des chemins ruraux ou communaux.
- Favoriser l'entretien des sentiers balisés par les utilisateurs.
- Demander, si possible, l'autorisation de balisage aux propriétaires concernés par le chemin (individuels ou communes).
- Gérer harmonieusement les liaisons entre collectivités.
- Utiliser un balisage temporaire et modéré pour les manifestations.

La réalisation concertée et la signature de la Charte par une soixantaine de structures (entre autres Préfecture, Conseil Général de l'Ain, communes revermontoises, Chambre d'Agriculture, Fédération de Pêche et de Chasse et de nombreux clubs de sports de plein air) sont les premières étapes de la démarche. Le projet fera l'objet d'une campagne de promotion et le groupe de travail devra réfléchir aux actions qui en découlent.

COMMISSION CIMETIERE

Au cours de sa séance du 19 mai 2003, le Conseil Municipal de DROM a désigné MM Alain BORRON, Yves GUILLEMOT et Jean- Claude MASSARD pour constituer une commission cimetière.

Cette commission a pour but de faire un état des lieux sur les concessions du cimetière et de faire des propositions sur sa gestion future afin de prendre en compte l'évolution de la réglementation et des coutumes d'inhumation.

En effet, d'une part les techniques de travaux nécessitent un espace à la disposition des entreprises funéraires ; d'autre part l'évolution des pratiques mortuaires fait coexister plusieurs modes funéraires. C'est pourquoi, la commission est en train d'étudier un aménagement du cimetière répondant à ces besoins et à leurs évolutions futures. Parallèlement à cette étude, un règlement intérieur sera constitué.

La commune gère depuis 1874 les emplacements dans le cimetière. Cependant, il y a des inconnues dans le suivi des concessions très anciennes ou non répertoriées. Des panneaux ont été placés, le 18 octobre 2003, par les membres de la commission sur les sépultures concernées. Ces panneaux concernent les concessions échues pour lesquelles la Mairie ne connaît pas la volonté des familles de renouveler ou d'abandonner l'emplacement. Dans certains cas, les descendants des défunts ne nous sont pas connus. C'est pourquoi, tous les renseignements sont les bienvenus pour nous aider à établir un bilan précis et exhaustif des concessions.

N'hésitez pas à transmettre vos connaissances dans ce domaine aux membres de la commission ou au secrétariat de Mairie.

Merci par avance de votre collaboration.

Rappel de la réglementation sur les concessions.

Les concessions sont délivrées en Mairie à la demande des familles ou des entreprises de pompes funèbres mandatées par elles.

Actuellement, les durées proposées sont de 30 ans ou 50 ans (trentenaires ou cinquantenaires). Les concessions perpétuelles ne sont plus proposées, mais celles déjà acquises restent en vigueur.

Il appartient aux familles de renouveler les concessions échues.

Les concessions échues depuis plus de 2 ans, retombent dans le domaine public de la Commune.

REINSERTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Dans les années 1992 à 1995, l'A.T.R. (Association Touristique du Revermont) avait tenté de mettre en place un service intercommunal de mise à disposition de personnel pour réaliser des petits chantiers de débroussaillage ou d'entretien, dont le but était, en plus de l'entretien des espaces naturels du massif, d'aider à la réinsertion de personnes en difficulté. Le tout avait été proposé après un gros travail de diagnostic, réalisé sur tout le Revermont par M. Paul Arlot (état de la friche et de la déprise agricole en Revermont, problèmes pour trouver des entreprises pour certains petits chantiers, constat des difficultés de réinsertion dans le monde du travail après des « accidents sociaux », etc.).

Ce projet n'a pas pu aboutir tel qu'il était proposé, mais toute sa partie préparatoire (3 études de faisabilité) a pu toutefois être utilisée par ailleurs pour créer une structure distincte : **A.D.L. 01** (Agence de Développement Local de l'Ain), association d'utilité sociale, qui a vu le jour au printemps 2000.

A.D.L. 01 propose ses services aux collectivités, mais aussi aux associations ou aux particuliers, pour des chantiers de débroussaillage, d'élagage, d'entretien d'espaces verts, de petits aménagements de sites naturels, ramassage de feuilles, déneigement manuel, entretien de bord de rivière, petite maçonnerie, etc. Son but est d'apporter des solutions sans être en concurrence avec les entreprises

Ses trois équipes sont composées de travailleurs en situation de réinsertion sociale par le travail, encadrées par un professionnel. Depuis sa création, **plus de 142 personnes demandeurs d'emploi ont bénéficié de contrats de travail** à mi-temps, totalisant plus de 27 000 heures de chantier.



Que deviennent les personnes salariées à ADL 01 ?

- 25 % continuent sur le marché de l'emploi traditionnel,
- 50 % confortent leur insertion par l'activité économique avec les autres structures sociales
- 25 % relèvent de l'insertion sociale.

Avec les 2/3 d'entre elles, parallèlement à la redynamisation professionnelle sur le terrain, un accompagnement personnalisé prend en compte et participe, d'une part, avec les partenaires sociaux, à améliorer leurs réalités précaires en matière de santé, d'endettement et de logement et, d'autre part, à les mobiliser vers des recherches actives d'emploi.

Depuis 2001, à Drom, plusieurs chantiers ont ainsi été confiés à ADL 01 : débroussaillage de l'entrée du tunnel, du réservoir, petits travaux de maçonnerie, ramassage manuel des pierres, avant mise en herbe, sur le terrain du bassin d'infiltration de la station d'épuration, puis pose d'une clôture autour des bassins, réfection du muret en pierres sèches du pré Grandpierre.

Ainsi, si notre collectivité ne connaît, localement, que très peu de problèmes de demandeurs d'emploi de longue durée, elle apporte, par ce biais, sa participation active à la mise en place de solutions pour réduire ce fléau social et économique, tout en trouvant une réponse à plusieurs de ses besoins.

L'APPRENTISSAGE . . . VOIE DE LA REUSSITE

Le **Centre d'Aide à la Décision (CAD)** de la **Chambre de Métiers de l'Ain** reçoit et oriente les jeunes qui désirent se former par l'apprentissage. Ils sont accueillis pour toute information ou conseil sur l'apprentissage, les métiers de l'artisanat ou la recherche d'un employeur pour un contrat d'apprentissage.



Des **sessions d'information**, d'une durée de 2 heures minimum, sont organisées en 2004 tous les **mercredis matin à 9 heures** précises, du 28 janvier au 21 juillet à la Chambre des Métiers, 3 rue Paul Pioda à Bourg en Bresse. L'accès y est libre et il est inutile de s'inscrire.

Pour plus de précisions, contacter le CAD au 04 74 23 88 84

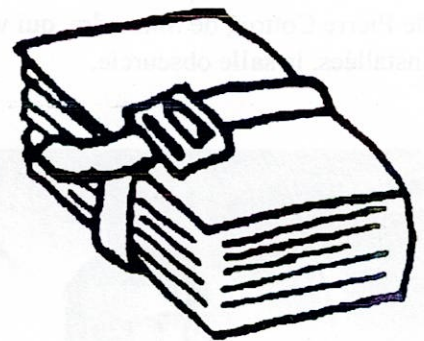
DEUX SIECLES D'HISTOIRE COMMUNALE



Avant la réfection totale des locaux du secrétariat de mairie, une importante opération de tri et de classement des archives communales a dû être effectuée. Un professionnel a alors été mandaté pour cette mission : Jean Charles Mercier, historien passionné et archiviste confirmé, qui a vérifié un par un chaque dossier, chaque document, pour organiser un classement rationnel et normalisé, éliminant, le cas échéant, ce qui n'avait pas lieu d'être conservé.

Il nous a indiqué que la mairie de Drom disposait d'un fonds d'archives d'une qualité intéressante, relatant toute la vie municipale. Toutefois, certains documents sont absents : ceux générés pendant les premières années après la mise en place des municipalités (de 1790 à 1828). Plusieurs explications sont possibles ; on peut supposer une dégradation irrémédiable d'une partie des archives lors d'un sinistre, comme les inondations du XIX^{ème} siècle où beaucoup de bâtiments du village ont subi des dégâts.

Une autre hypothèse peut encore être avancée : avant la construction des premiers bâtiments communaux (1840 et 1885), les affaires municipales ont dû connaître plusieurs « domiciles », et il est fort probable que des documents se soient trouvés à la maison du maire, ou de l'instituteur et secrétaire de mairie, et que des déménagements successifs en aient oublié certains ; peut-être y a-t-il encore dans quelque grenier de Drom un registre poussiéreux ou une liasse de vieux papiers reliés par une ficelle ou enveloppés dans un papier épais ? Toute personne qui retrouverait ce genre de documents est priée de les rapporter en mairie : ils seront alors soigneusement répertoriés et conservés . . . pour livrer leurs secrets dans de prochaines éditions du *Dromadaire* !



RECENSEMENT DE LA POPULATION



Le *Petit Dromadaire* est déjà passé plusieurs fois dans les boîtes à lettres de Drom pour le faire savoir : à partir de 2004, le comptage général traditionnel, organisé auparavant tous les sept à neuf ans, est maintenant remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

La nouvelle méthode distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants. Au-dessus de ce seuil, une enquête sera réalisée par sondage, tous les ans à partir de 2004.

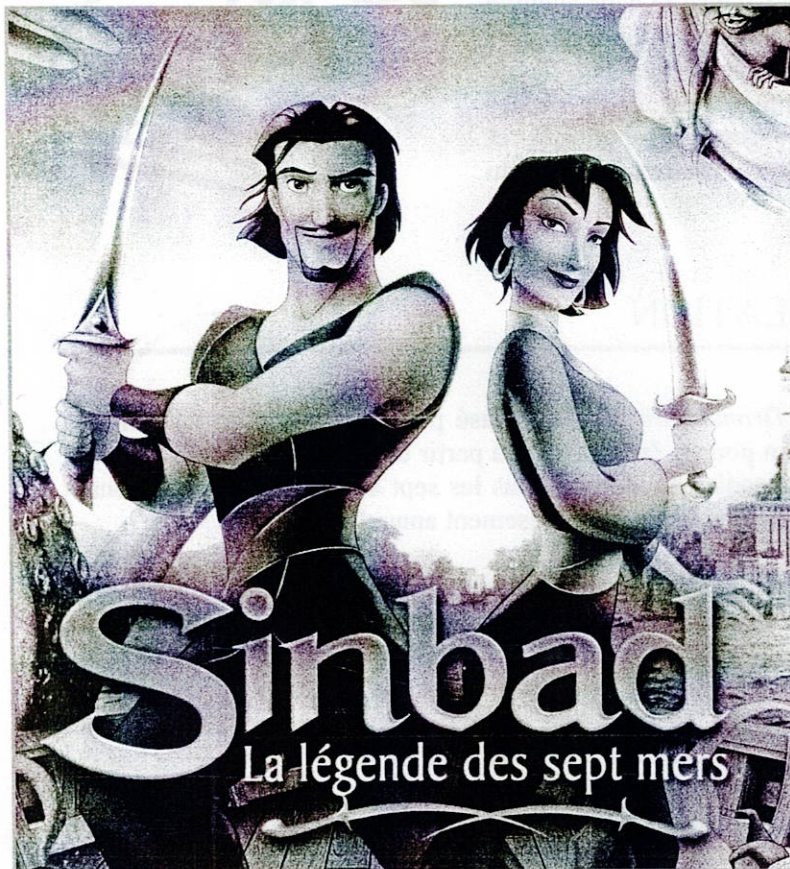
Les communes de moins de 10 000 habitants, elles, feront l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties en cinq groupes : un par année civile ; chaque année, toutes les communes de l'un de ces groupes procéderont au recensement de leur population.

DROM fait ainsi partie du groupe de communes recensées en 2004 (puis en 2009, 2014, etc.). Prévue du 15 janvier au 20 février, cette opération est donc en cours de réalisation, et c'est Jenny STEEL qui en est chargée : on peut la voir depuis deux semaines arpenter nos rues pour distribuer ses formulaires, puis les récupérer ; aider certains à les compléter, ou en renseigner d'autres sur cette procédure. Les résultats officiels devraient pouvoir être indiqués dans notre prochaine édition . . . à moins que le *Petit Dromadaire* n'ait, auparavant, l'autorisation de dévoiler les premiers chiffres connus !

LE CINEMA RURAL ITINERANT BRESSE REVERMONT.

Née en 1984, cette association a fonctionné au départ sur 14 communes, puis elle s'est développée au fil des années.

A Drom, l'idée a été soumise au conseil municipal en 2001. Après s'être renseigné, après avoir passé avec succès la visite de la Commission de Sécurité qui accordait le droit de projeter dans la salle des fêtes, après quelques réunions d'information, au mois d'août 2003, grande nouvelle : la première projection à Drom se ferait le 23 septembre ! Bon, c'est le lendemain de la fête. Est-ce que la salle sera rangée ? Est-ce que le public viendra ? Est-ce qu'on aura trouvé l'écran, les rideaux ?... C'est l'été, les vacances... Les uns partent quand les autres rentrent, certains sont sur les préparatifs de la fête et donc bien occupés... Finalement, l'organisation s'est faite sur les chapeaux de roue, au mois de septembre. L'écran a été gracieusement donné par la commune de Simandre, ainsi que la cabine de projection. Fenêtres et portes seront obstruées par des rideaux ou des contreplaqués, dans le respect de la sécurité (accès aux issues de secours en cas d'évacuation urgente). Les affiches sont mises une semaine avant, comme prévu... Il faut encore aller récupérer le matériel de projection à Chavannes/Suran. L'écran est installé quelques heures seulement avant la première séance. Les membres de la commission cinéma sont très attentifs aux conseils de Pierre Cotton, de Simandre, qui vient leur expliquer le montage du film sur le projecteur. Les chaises sont installées, la salle obscurcie.



Lundi 23 septembre, 20 H. Déjà les premiers spectateurs arrivent. La monnaie, la caisse, les tickets - bleu pour les adultes, vert pour les enfants -, le registre des entrées à remplir très rigoureusement, les « ouvreuses » sont prêtes. « Entrez Mesdames Messieurs... », 47 entrées pour le premier film « *Les triplettes de Belleville* »... C'est bien, mieux que certaines communes plus importantes, ça a bien marché, le public est content, on discute un peu à la sortie, on aide à ranger les chaises ; pour les membres de la commission, il faut encore ranger le matériel, enrouler les câbles, rembobiner le film, faire les comptes. Ouf ! c'est fini... on sera plus au point la prochaine fois, dans 3 semaines. Et nous voilà entrés dans le circuit du cinéma itinérant Bresse Revermont. Toutes les 3 semaines, c'est le même « programme » : pose des affiches le lundi précédant la projection, la veille : récupération du matériel à Chavannes ou à Neuville/Ain ; le lundi vers 18 H :

installation du projecteur et de la salle, 20 H : accueil du public, puis rangement. A cela s'ajoute une assemblée générale de l'association, plus une réunion par trimestre pour le choix des films, où l'on retrouve les membres des « commissions ciné » des communes voisines, on discute des problèmes rencontrés avec le matériel, on parle aussi ciné bien sûr. Et puis on vote pour les 4 films que l'on désire faire voir, 4 films, sur un choix important des films sortis dans les salles dans les 6 derniers mois.

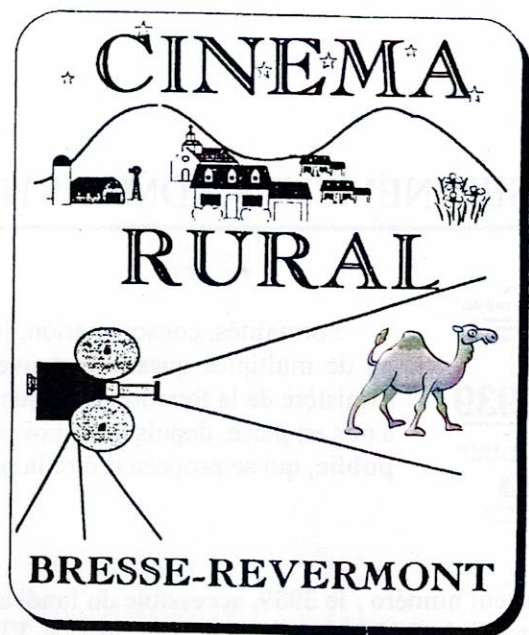


Nous en sommes à notre 6^{ème} projection. Nous essayons d'améliorer à chaque fois la qualité de la projection, le confort... Nous avons une bonne fréquentation, nous pensons que le public est content. Plus de 170 entrées sur les 5 premiers films hissent Drom dans les premières places du circuit pour le rapport fréquentation/population.

Merci à Martine Vicard, Serge Péréely, Jean-François Jagu, Alex Genin, Marie-Thérèse Genin, Isabelle Poncet, Michèle Jaillet, Tony Steel, Martine Bonnet qui toutes les trois semaines, se démènent pour que vous passiez un grand moment de cinéma ou, tout au moins, un moment de détente et de convivialité, tout près de chez vous.

Calendrier des séances 2004

26 janvier
 16 février
 08 mars
 29 mars
 19 avril
 10 mai
 31 mai
 21 juin
 12 juillet
 27 septembre
 18 octobre
 08 novembre
 29 novembre
 20 décembre



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque dispose d'ouvrages de toutes sortes, à savoir : romans, romans policiers, biographies, documentaires, bandes dessinées, livres pour enfants, albums illustrés, CDrom. Le fonds de documents de la bibliothèque de Drom (environ 300 ouvrages) est complété par un stock fourni par la Bibliothèque Départementale de Prêt (environ 400 documents). Le Bibliobus passe trois fois par an pour renouveler ce stock et, si certains titres vous intéressent plus particulièrement, vous pouvez en aviser les bibliothécaires qui feront leur possible pour essayer de vous les procurer.

Il est rappelé que ce service est entièrement gratuit et accessible chaque lundi ouvrable de 17 H 00 à 18 H 30 (dans les locaux de la mairie). En 2003, 601 livres ont été lus par 304 emprunteurs.

Depuis quelques semaines, Madame CHEVILLARD a quitté Drom et sa bibliothèque ; nous profitons de cette occasion pour la remercier pour son dévouement, son sens de l'accueil, sa gentillesse et sa disponibilité, mais aussi pour l'assurer de notre meilleur souvenir.



NOUVELLE ORGANISATION DE LA GENDARMERIE

Depuis le 1^{er} mars 2003, les unités de Gendarmerie ont opéré des regroupements. Ainsi, les brigades de Ceyzériat et de Treffort-Cuisiat font désormais partie de la « Communauté de Brigades de Ceyzériat », placée sous le commandement de l'Adjudant-Chef Paul Boulanger. Les bureaux de Ceyzériat sont ouverts du lundi au samedi de 8 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 19 H 00, et les dimanches et jours fériés de 9 H 00 à 12 H 00 et de 15 H 00 à 19 H 00 ; ceux de Treffort-Cuisiat sont ouverts du mardi au samedi de 14 H 00 à 19 H 00.

Rappelons qu'il ne faut pas hésiter à signaler à la Gendarmerie tout fait inhabituel et inquiétant, tout comportement suspect : véhicule inconnu rodant dans le village, démarchage insistant et douteux., et penser à communiquer les numéros des véhicules.



RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS : LE 3939 !

Allo,
service public
La première réponse
à vos questions
administratives

3939

Du lundi au vendredi de 8 h à 19 h
et le samedi de 9 h à 14 h



Formalités, consommation, justice, travail, santé, environnement : autant de domaines où de multiples questions peuvent se poser. Pour aider chacun dans ses démarches, le Ministère de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire a mis en place, depuis le 18 novembre, un nouveau service accessible à tous : **Allo, service public**, qui se propose d'être la première réponse à vos questions administratives.

Un seul numéro : le **3939**, accessible du lundi au vendredi de 8 H 00 à 19 H 00 et le samedi de 9 H 00 à 14 H 00. Coût : 0,12 € TTC la minute à partir d'un poste fixe.

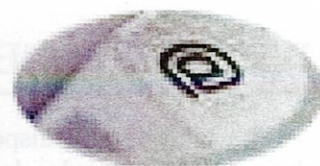


Papiers

Ce service est testé à titre expérimental sur la Région Rhône Alpes, avant d'être généralisé à l'ensemble du territoire. Les renseignements donnés concernent tous les domaines d'intervention du service public et permettront aux usagers de gagner du temps, ainsi qu'aux fonctionnaires de l'Etat ou des collectivités locales. Un décroché en moins de 3 sonneries, et une réponse en moins de 3 minutes devront orienter l'utilisateur et répondre à des demandes élémentaires concernant tout renseignement administratif.



Enfants



Formation

Vous pouvez aussi accéder au site internet service-public.fr.



Service-Public.fr
Le portail de l'administration française



Le Dromadaire N° 13 de janvier 2002 exposait le souci de la nouvelle municipalité d'améliorer les conditions de sécurité dans la traversée de notre agglomération.

En effet, sitôt installée, au printemps 2001, elle prenait des contacts avec la D.D.E. (*Direction Départementale de l'Équipement*) pour discuter de cette question et entamer une réflexion devant aboutir à un projet concret et des propositions de solutions convenables à mettre en place suivant des priorités à définir (et des moyens à allouer).

Il était déjà décidé, dans un premier temps, de réaliser une enquête de trafic routier, puis d'ébaucher des suggestions d'aménagement dans le cadre de l'A.T.G.C. (*Aide Technique à la Gestion Communale*). Programmée en mai 2001, l'enquête a été réalisée en septembre (une synthèse des résultats a fait l'objet d'un compte rendu dans le *Dromadaire* N° 13).

Pendant cette période, une révision du Code des Marchés Publics était en cours, visant à une meilleure équité des conditions de concurrence économique et commerciale entre les secteurs privé et public. Ainsi, en septembre 2001, de nouvelles dispositions se mettant en place, toutes les études en cours de réalisation par des services de l'État ont été suspendues.

Parallèlement, une étude paysagère a été entreprise avec l'aide du C.A.U.E. de l'Ain (*Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement*), intégrant ce souci de sécurité à un souhait d'amélioration de notre cadre de vie, en optimisant les espaces publics et leurs usages (place centrale et traversée du village).

Elaborée en étroite collaboration avec la commission *Urbanisme-Aménagement-Environnement local*, cette étude a été proposée, en mai 2002, au conseil municipal qui l'a globalement validée en l'état ; il n'y manquait alors plus que l'aspect technique. Mais l'aide de la D.D.E. ne pouvait désormais être apportée qu'après une procédure de consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre sur un avant-projet, consultation précisant déjà un montant de travaux à réaliser (alors que l'étude demandée devait, entre autres, apporter des indications sur les chiffrages d'un tel projet). L'intervention préalable d'un professionnel supplémentaire aurait encore été nécessaire.

Par ailleurs, avec le transfert de la compétence voirie vers la Communauté de Communes (mais aussi le fait que la route concernée est

départementale), d'autres interrogations se sont posées : quelle collectivité était apte à commanditer de tels travaux ? Dans quelles conditions d'aides au financement, et de récupération de T.V.A. ?

Après des éclaircissements sur cet aspect et une aide supplémentaire apportée par le C.A.U.E. (un premier chiffrage sommaire de l'opération), il a pu être envisagé, pendant l'été 2003 et en respectant toujours scrupuleusement la réglementation administrative, de confier la réalisation d'un lever topographique à un cabinet de géomètres et une mission de maîtrise d'œuvre à la D.D.E. pour établir un avant projet, suivant le cahier des charges élaboré par la commune.

Commencée à la fin de l'automne, cette étude en est aux « finitions » avec la commission *Urbanisme-Aménagement-Environnement local*, qui pourra la proposer au Conseil Municipal. Le souhait de la commune étant, ensuite, de la présenter à la population, avant toute décision de réalisation. **Nous serons alors au printemps 2004 . . . soit 36 mois de démarches !**

Le projet initial de la commune était de se doter d'un schéma directeur pour guider ses décisions d'aménagement des prochaines années. Puis, avec « l'apogée » des dossiers pouvant obtenir une aide européenne, il a été espéré des possibilités de réalisations plus rapides. Tous ces retards accumulés ont malheureusement annulé tout espoir de ce côté, le dossier n'ayant pu être prêt à temps pour solliciter une aide dans le cadre du programme *Objectif 2* avant l'épuisement de cette enveloppe. Une demande, déposée dans les délais, est toutefois en cours pour le financement de l'étude.

Avant de pouvoir présenter plus concrètement ce projet, il convient déjà de remercier nos interlocuteurs qui ont œuvré pour faire avancer quand même le dossier dans les meilleures conditions, malgré tous ces avatars administratifs : Messieurs Curt du C.A.U.E., Pichet (et ses collaborateurs) de la D.D.E., et Rollet, Agent de Développement de la Communauté de Communes.



Souhaitons maintenant que ce projet puisse entrer dans une phase de réalisation dans les meilleurs délais . . . et qu'aucun accident ne soit à déplorer avant !

AMELIORATION DE L'HABITAT

La Communauté de Communes de Treffort en Revermont a souhaité lancer une action forte pour la réhabilitation de l'habitat ancien sur son territoire, dans plusieurs buts : accompagner le développement économique du secteur, faciliter l'intégration des familles et l'accès au logement, favoriser la réhabilitation du parc bâti vacant, inconfortable ou insalubre et assurer les conditions d'une gestion locative adaptée aux différentes situations rencontrées.

Commencée en octobre 2002, l'étude préopérationnelle a permis d'établir un état des lieux, de définir et de proposer un programme d'actions et d'aboutir à une convention entre l'Etat, l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et la CCTER. La phase opérationnelle est donc commencée depuis le 1^{er} janvier 2004, pour trois années.

Peuvent être intéressés par cette opération les propriétaires occupants (sous conditions de ressources), les propriétaires bailleurs, les jeunes agriculteurs, les personnes âgées ou handicapées. Suivant les situations, les aides peuvent varier de 20 à 50 % du montant des travaux subventionnables.

La conduite de cette opération a été confiée à Habitat & Développement, qui se charge d'accompagner les candidats tout au long du projet en les aidant dans leurs démarches depuis les premières études jusqu'aux dossiers de subvention. Cette assistance technique, administrative et financière est gratuite.

Habitat et Développement peut être contacté par téléphone ou par courrier, pour un rendez-vous à domicile, ou lors des permanences organisées tout au long de l'année.



Habitat & Développement de l'AIN
49 Avenue de Macon
01000 BOURG EN BRESSE
☎ 04.74.45.36.80 Fax : 04.74.22.06.79
E-mail : CDHDR-01@wanadoo.fr

L'équipe d'animation

Directeur d'opération : Frédéric JAUSSAN
Chargée d'opération : Anne CHEMARIN
Assistante d'Etude : Viviane BOUKRINI

Permanences

TREFFORT-CUISIAT : tous les 1^{ers} mercredis du mois (sauf en août) de 10 H à 12 H en mairie
CHAVANNES SUR SURAN : tous les 1^{ers} mercredis du mois (sauf en août) de 10 H à 12 H en mairie

A Drom, lors de la dernière O.P.A.H., terminée en 2001, 11 propriétaires occupants ont bénéficié de 7 859 € d'aides (pour un montant de travaux de 86 456 €), de plus, deux d'entre eux ont obtenu 6 463 € supplémentaires de la part d'autres organismes (pour 38 668 € de travaux concernant des habitations de personnes âgées ou handicapées). Par ailleurs, 22 457 € ont été distribués pour permettre la remise sur le marché de 2 logements locatifs (d'un coût total de 167 761 €).

D'après les éléments statistiques détenus, plus de la moitié des foyers de DROM sont éligibles aux aides en tant que propriétaires occupants, et 12 logements pourraient être concernés (sans compter les opportunités pour le raccordement au réseau de collecte des eaux usées).

Du côté du logement locatif, le potentiel est estimé à 22 opérations.



Pour la première fois depuis 1996, il n'y a pas eu de consultation électorale cette année, mais 2004 nous verra, de nouveau, nous rendre aux urnes. Plusieurs changements sont intervenus dans notre démocratie (durée du mandat présidentiel et réforme du scrutin sénatorial) : quitte à rappeler certaines choses évidentes, il a paru bon au *Dromadaire* de présenter les principes de tous les différents scrutins.



Le **Conseil Municipal** est élu au suffrage universel direct par les électeurs de la commune, **tous les 6 ans**. Parmi ses membres (11, à Drom), le conseil municipal élit le **Maire** et un ou plusieurs adjoints (il en détermine le nombre qui ne peut être supérieur à un tiers du conseil ; 3 à Drom). Le dernier scrutin a eu lieu en mars 2001, le prochain se déroulera en **2007**.

Le cas échéant, le **Conseil Communautaire** (qui régit la communauté de communes) est composé de membres (et de suppléants) désignés par les conseils municipaux des communes membres. Il se choisit un **Président** et des vice-présidents. Son renouvellement est calqué sur celui des conseils municipaux.

Le **Conseil Général** gère le département, et chacun de ses conseillers est choisi par les électeurs du canton qu'il représente (44 dans l'Ain). Il est dirigé par un **Président**, assisté de vice-présidents, choisis, parmi eux, par les Conseillers Généraux. Cette assemblée est renouvelée par **moitié tous les 3 ans** (chaque conseiller est donc élu pour **6 ans**). La moitié de notre département est concerné par cette élection, les 21 et 28 mars prochain, mais, pour notre canton, le dernier scrutin s'étant déroulé en mars 2001, le prochain aura donc lieu en **2007**



Le **Conseil Régional** est composé de membres désignés par la population des départements qu'il regroupe (8 départements en Rhône Alpes et 157 conseillers, dont 14 pour l'Ain). Il est mis en place pour **6 ans** et fonctionne aussi avec un **Président** et des vice-présidents. Les dernières élections datent d'avril 1998, les prochaines seront les **21 et 28 mars 2004**.

Le **Président de la République**, chef de l'Etat, est désormais élu pour **5 ans** par tous les électeurs du pays (au lieu de 7, avant le référendum de septembre 2000, approuvant la modification de la constitution). La dernière consultation datant de mai 2002, la prochaine sera en **2007**.

L'Etat est représenté, dans les Départements et les Régions, par des Préfets et des Préfets de Région, fonctionnaires nommés par le Président de la République. Dans les Communes, c'est le Maire, élu, qui est le représentant de l'Etat.



Après le pouvoir exécutif, passons au *Parlement*, composé, en France, de deux chambres.

L'**Assemblée Législative** est composée de 577 **députés**. Chacun d'entre eux est désigné par les électeurs d'une « circonscription » (4 dans l'Ain) et, sauf dissolution de l'assemblée décidée par le Président de la République, elle est élue pour **5 ans**. Le dernier renouvellement ayant eu lieu en juin 2002, le prochain se déroulera en **2007**.

Le **Sénat** était composé jusqu'à cette année de 321 **sénateurs**, élus pour 9 ans, et cette assemblée était renouvelée par tiers tous les 3 ans. De 2004 à 2010, leur nombre passera de 321 à 346 et leur mandat sera ramené de 9 à **6 ans**, avec un renouvellement par **moitié tous les 3 ans**. Ils sont élus, au suffrage universel indirect, par les « *Grands Electeurs* » de leur département ; ces derniers sont les députés, les conseillers régionaux, les conseillers généraux et des délégués élus par les conseils municipaux (un pour Drom, avec trois suppléants). Dans l'Ain, le nombre de sénateurs passera de 3 à 4 ; les dernières élections ayant eu lieu en septembre 1998, les prochaines seront organisées en **2007**.

Donc, prochains rendez-vous les 21, 28 mars et 13 juin, puis en 2007 !



De la Commune ... jusqu'à l'Union Européenne

Par le biais de son programme *Objectif 2* ⁽¹⁾, l'Union Européenne a apporté des aides à des collectivités telles que les communes. Drom s'est ainsi vu attribuer plusieurs subventions : 5 170 € pour la restauration des cadrans du clocher, puis 91 831 € pour la réalisation des 2^{ème} et 3^{ème} tranches du réseau d'assainissement. Enfin, une troisième demande est en cours pour les études du Cœur de village (3 521 € sont espérés).

En restant très sommaire, le *Dromadaire* a donc souhaité présenter un peu mieux cette entité et son organisation, d'autant plus que nous aurons à renouveler le parlement européen en juin prochain. Par ailleurs, composée à ce jour de 15 Etats, l'Union Européenne s'élargira, le 1^{er} mai 2004, à 10 nouveaux membres. Les indications chiffrées ci-après sont les données actuelles (et, entre parenthèses, les modifications connues, apportées par l'élargissement).

Le Parlement Européen comprend 626 députés élus, depuis 1979, par les citoyens des pays membres (732 à partir de 2004, dont 162 pour les 10 nouveaux Etats). Ses réunions ont lieu à **Strasbourg**, pour les sessions plénières mensuelles. Les réunions des commissions et les sessions additionnelles se tiennent à Bruxelles ; le secrétariat général est établi à Luxembourg. Il est actuellement présidé par Pat Cox, depuis le 15 janvier 2002. Dans de nombreux domaines, le Parlement a un rôle de « colégislateur » (aux côtés du Conseil). Il est, avec le Conseil également, l'autorité budgétaire. Il exerce aussi le contrôle politique de la Commission.



Le Conseil de l'Union Européenne est composé des ministres des quinze Etats membres. Sa présidence est assurée, à tour de rôle, tous les six mois, depuis le 1^{er} juillet 1998, dans un ordre préétabli. Il se réunit à **Bruxelles**, sauf en avril, juin et octobre où les réunions ont lieu à Luxembourg. Après l'Italie, c'est l'Irlande qui occupe cette charge depuis le 1^{er} janvier 2004, les Pays-Bas lui succéderont le 1^{er} Juillet 2004 (la France était à ce poste pour le 2^{ème} semestre 2000). Il adopte la législation européenne souvent conjointement avec le parlement européen ; il approuve le budget de l'union européenne de concert avec le parlement européen. Il est devenu l'institution prépondérante de prise de décision au niveau européen. Il conclut les accords internationaux et définit la politique étrangère et de sécurité commune. Le Conseil est formé par un représentant de chaque Etat membre au niveau ministériel (par exemple les ministres de l'Agriculture pour des décisions à prendre en matière de politique agricole commune).

La Commission Européenne est constituée de vingt commissaires, issus des quinze Etats et indépendants de leurs gouvernements nationaux ; leur mandat est de cinq ans et le siège de la Commission est à **Bruxelles**. Son rôle et ses responsabilités la placent au cœur même du processus de décision de l'Union et, à certains égards, elle agit comme le cœur de l'Europe. Dans le domaine législatif, elle propose les lois. La Commission assure la mise en œuvre des politiques communes (exemple : politique agricole commune), elle exécute le budget et gère les programmes communautaires. Pour l'exécution concrète de ces politiques et programmes, la Commission s'appuie très largement sur les administrations nationales. Sur le plan extérieur, la Commission représente la Communauté et conduit les négociations internationales. Romano Prodi la préside depuis mars 1999.

La Cour de Justice des Communautés Européennes est basée à **Luxembourg**. La Cour de justice est composée de 15 juges (25) et 9 avocats généraux, et le Tribunal de première instance comprend 15 juges (25) ; tous sont nommés par les Etats membres pour des mandats de six ans renouvelables. Elle est chargée d'assurer le respect du droit communautaire. Ses compétences couvrent les litiges entre les Etats membres, les litiges entre l'Union et les Etats membres, entre les institutions, entre les particuliers et l'Union.

La Cour des Comptes Européenne a son siège à **Luxembourg**, 15 membres (25) la composent. La principale fonction de la Cour consiste à contrôler que le budget de l'UE est exécuté correctement. Ses activités contribuent ainsi à garantir que le système européen fonctionne d'une manière efficace et transparente.

La **BCE (Banque Centrale Européenne)** est située à **Francfort**. La Banque centrale européenne (BCE) a été fondée en 1998, conformément au traité sur l'Union européenne, pour introduire et gérer cette nouvelle monnaie, exécuter les opérations de change et assurer le fonctionnement sans heurt des systèmes de paiement. La BCE est également chargée de définir et de mettre en œuvre la politique économique et monétaire de l'UE. Pour remplir ses fonctions, la BCE agit de concert avec le "Système européen des banques centrales" (SEBC), qui couvre les 15 Etats membres.



La Banque Européenne d'Investissement est à **Luxembourg**. Elle finance les projets d'investissement de l'Union Européenne.

Le Comité Economique et Social des Communautés Européennes se réunit une fois par mois à **Bruxelles**. Il est composé de 222 conseillers (317) dont le mandat est de quatre ans et qui sont organisés en trois groupes de taille équivalente : les employeurs, les travailleurs et les activités diverses.

Le Comité des Régions de l'Union Européenne tient cinq séances plénières annuelles à **Bruxelles**. Ses 222 membres (317) ont aussi un mandat de quatre ans.

Le Médiateur Européen peut être contacté à **Strasbourg**. (Actuellement, il s'agit de P. Nikiforos Diamandouros, depuis le 1^{er} avril 2003). Il est habilité à recevoir les plaintes des citoyens, des entreprises et des institutions de l'UE et de toute personne résidant ou domiciliée légalement dans un État membre, ainsi qu'à mener une enquête au sujet de ces plaintes.

L'Union comporte encore des organes interinstitutionnels et des organismes décentralisés (citons seulement *Europol*, dans le domaine de la coopération policière).

(1) Voir, dans *Echo 'Munauté* N° 12, de décembre 2003, le principe et le détail des programmes de l'U.E.

L'élargissement de l'Union Européenne

L'Union Européenne occupe une superficie de 3 191 120 km² pour 379 450 000 habitants (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède).

Dix « nouveaux » membres viendront grossir ses rangs le 1^{er} mai prochain : la Pologne, la Hongrie, la République Tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie, Chypre et Malte, avec 736 650 km² et 167 800 000 habitants supplémentaires.

(L'Union comptera donc **547 millions d'habitants** sur 3,9 millions de km²)

Trois autres pays sont candidats pour leur intégration à l'Union, en 2007 : Bulgarie, Roumanie et Turquie (98 537 000 habitants ; 1 128 770 km²).



Ne confondons pas !

Le Conseil de l'Europe est une organisation internationale dont le siège est aussi à **Strasbourg** ; elle rassemble 45 Etats démocratiques de l'Europe, représentant 800 millions d'habitants. Son organe délibérant est l'**Assemblée parlementaire**, composée de 313 représentants et de 313 suppléants désignés par les parlements nationaux des Etats membres.



La Convention européenne des Droits de l'Homme est un traité par lequel les Etats membres du Conseil de l'Europe se sont engagés à respecter les libertés et les droits fondamentaux de l'homme.

La Cour européenne des Droits de l'Homme, qui siège à Strasbourg, est le seul organe authentiquement judiciaire créé par la Convention européenne des Droits de l'Homme. Composée de 43 juges, elle assure, en dernière instance, le respect, par les Etats parties, des obligations résultant de la Convention. Depuis novembre 1998, la Cour fonctionne en permanence.

A PROPOS DU SYNDICAT DE VOIRIE INTERCOMMUNALE

Bien avant les lois sur la décentralisation incitant les créations d'intercommunalité, les hommes qui dirigeaient nos communes avaient bien compris l'intérêt de se regrouper pour mutualiser les coûts d'investissements ou de fonctionnement de chantiers qui dépassaient leurs moyens du moment.

Beaucoup de secteurs ont été concernés, dont la voirie avec ses indispensables et importants travaux de modernisation dans l'immédiat après-guerre. Drom, dans ce domaine, forma avec d'autres communes le tout nouveau : « Syndicat intercommunal de cylindrage des Cantons de Ceyzériat et de Treffort »

Ce syndicat fut créé le **10 juin 1948** sous la présidence d'Emile BOUVARD. Il regroupait 20 communes : Ceyzériat, Bohas, **Drom**, Hautecourt, Jasseron, Meyriat, Ramasse, Revonnas, Rignat, Romanèche, Simandre/Suran, Villereversure, Treffort, Chavannes/Suran, Corveissiat, Courmangoux, Cuisiat, Meillonas, Pressiat, St Etienne du Bois. Son siège fut fixé à Simandre/Suran.

Le but du syndicat tel que noté dans ses statuts de 1948 est :

- d'acquérir et de gérer le matériel nécessaire à la mise en état et à l'entretien des chemins vicinaux, des voies urbaines et des chemins ruraux des communes intéressées.
- de coordonner, suivant les programmes d'ensemble, à la demande des Maires, la marche et l'exécution des travaux intéressant les différentes communes.

DROM , dans sa délibération du Conseil Municipal du 7 mars 1948, désigna Ms Marius CORRETEL, Maire, et Ernest FENET, Adjoint, comme délégués à ce syndicat. Il fut aussi décidé le remplacement total des « journées de prestations *» par la « taxe vicinale » à compter du 1^{er} janvier 1948.

* Les journées de prestation étaient un moyen pour les communes modestes de pourvoir à l'entretien obligatoire des chemins vicinaux. En effet, les communes dont les revenus étaient insuffisants pour faire effectuer leurs travaux de voirie, avaient le pouvoir de faire voter par les conseils municipaux, des journées de prestations. Ces journées, au nombre de trois, étaient accomplies par les hommes valides entre 18 et 60 ans habitant la commune. Ces hommes, sous le contrôle du garde-champêtre, et sous la responsabilité du Maire, accomplissaient les travaux d'entretien sur les chemins vicinaux (empierrement, entretien des fossés, préparation des granulats....). Cet impôt, payé en nature, d'après une loi du 21 Mai 1836, était modulable en fonction des richesses des propriétaires.

Très vite, le syndicat employa une personne, M GUILLERMIN Robert, pour effectuer des tâches d'entretien.

La question du matériel fut réglée en décembre 1949 avec l'achat d'un cylindre COMESSA puis le parc matériel du syndicat évolua de la manière suivante :

Mai 1954 : Tracteur SOMECA avec lame braise.

Nov 1956 : Cylindre RICHIER avec remorque.

Oct 1959 : Tracteur Renault.

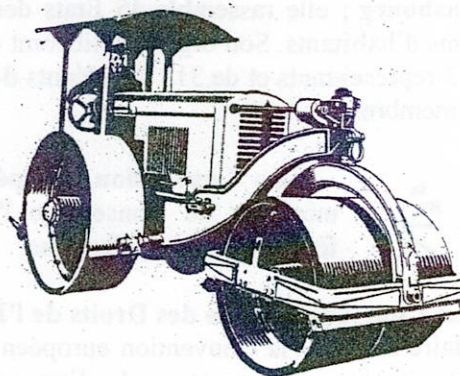
Mars 1967: Tracteur FERGUSON équipé lames avant et arrière.

1974 : Voiture RENAULT.

Déc 1980 : Rouleau vibrant BOMAG avec remorque.

Déc 1980 : Fourgon RENAULT Master.

Déc 1982 : Tractopelle JCB Max trac.



Son fonctionnement attira le 11 mai 1951 d'autres communes comme : Cize, Grand-corent, Bény, Marboz, St Martin du Mont.

Le 19 juillet 1952, à nouveau, de nouvelles communes sollicitent leur adhésion : Arnans, Germagnat, Pouillat.

Le 11 février 1955, le syndicat conservera toujours la même dénomination alors que : Certines, La Tranclière, Tossiat le rejoignent.

Le 12 avril 1978, à la suite de modifications territoriales des subdivisions de la D.D.E., (la subdivision de Ceyzériat devient Bourg 2), les communes de Marboz et de Bény se retirent pour rejoindre le syndicat de Coligny. Par contre, une autre commune, Dompierre/Veyle, adhère au syndicat car elle quitte le secteur de Bourg 1, de même que les communes de Pont d'Ain, Neuville/Ain, Priay, Varambon et Druillat qui quittent le syndicat d'Ambérieu.

Le syndicat, en profite pour se restructurer en fixant ses limites aux trois cantons de Ceyzériat, Pont d'Ain et Treffort (même découpage que la subdivision de Bourg 2).

C'est aussi l'année où M. Emile BOUVARD se retire après 30 ans de présidence ; M. Jacques BOYON lui succèdera après les élections municipales de 1978.

Tout au long de son existence, le syndicat aura employé :

M. GUILLERMIN Robert de 1959 à 1971.

M. LOMBARD Julien de 1954 à 1983 (retraite).

M. DEROGNAT Gilles de 1971 à 1972.

M. BUFFAVAND Georges de 1973 à 1999 (retraite).

M. PIANE André de 1983 à 1998 (DDE).

Le secrétariat du syndicat est assuré depuis 1965 par Mme JACQUILLER, agent de la DDE.

Suite aux élections de mai 2001, M. Pierre BAILLOUD, succède à M. Jacques BOYON.

Les différentes lois sur les intercommunalités et sur la fiscalité auront eu raison du syndicat qui, depuis le 1^{er} janvier 2003, ne peut plus effectuer des travaux de voirie.

En effet, les compétences voirie des communes ayant été déléguées aux communautés de communes, le fonctionnement du syndicat devient illégal de part la superposition de délégations.

La date de la dissolution du syndicat n'est pas encore connue ; elle permettra de liquider les affaires en cours. La gestion des prêts en cours jusqu'à leur échéance (2009) reste encore le point d'achoppement de la dissolution ; diverses solutions sont encore à l'étude.

La dénomination du syndicat devient alors : « *Syndicat Intercommunal pour l'entretien des voiries des communes des Cantons de Ceyzériat, Pont d'Ain, Treffort* »

Le 6 décembre 1980, ce syndicat change à nouveau de dénomination et devient : « *Syndicat intercommunal de travaux de voirie des communes des cantons de Ceyzériat, Pont d'Ain, Treffort* ».

Il est alors composé des 31 communes ci-dessous :

Bohas-Meyriat-Rignat, Certines, Ceyzériat,
Chavannes/Suran, Cize, Corveissiat,
Courmangoux, Dompierre/Veyle, **Drom**, Druillat,
Germagnat, Grand-Corent, Hautecourt-Romanèche, Jasseron, Journans, La Tranclière, Meillonas, Neuville/Ain, Pont d'Ain, Pouillat, Pressiat, Priay, Ramasse, Revonnas, St Etienne du Bois, St Martin du Mont, Simandre/Suran, Tossiat, Treffort-Cuisiat, Varambon, Villereversure.

Le 15 octobre 1983, nouvelle modification de son intitulé qui restera jusqu'à aujourd'hui : « *Syndicat intercommunal de voirie des cantons de Ceyzériat, Pont d'Ain, Treffort* ».

Au cours de l'année 1998, la décision fut prise de liquider la partie travaux d'entretien en régie. Le matériel restant a été vendu et le personnel repris par la D.D.E. de l'Ain.



Chacun reçoit régulièrement *La Lettre de Tritout*, avec ses informations et ses consignes en matière de gestion de déchets, mais il n'est jamais inutile, dans ce domaine, de rappeler les principes de collecte et de traitement des ordures ménagères.

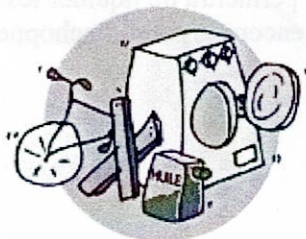


Pour les déchets non recyclables uniquement, une collecte hebdomadaire est effectuée le mercredi, en « porte à porte » : les déchets sont à laisser le **mardi soir**, en sacs plastique fermés, au bord de la route, si possible en

les regroupant ou dans les 11 conteneurs, prévus à cet effet, répartis dans le village. Il est précisé, une fois de plus, que ces conteneurs ne sont pas destinés à recueillir les déchets tout le long de la semaine dès le mercredi matin, sauf en cas d'absence le jour du ramassage ou pour les résidences secondaires, les promeneurs ou les utilisateurs de la salle des fêtes. En effet, il n'apparaît pas très sain de stocker des volumes concentrés de déchets sur la voie publique, particulièrement en été ; de plus, des conditions acceptables d'hygiène et de salubrité publique sont rendues impossibles par le comportement de ceux qui ne respectent pas cette règle (on a même vu, dernièrement, un sapin de Noël abandonné **dès le jeudi** à côté d'un conteneur !).

Le verre, le papier et les emballages (boîtes acier et aluminium, cartonnettes, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique) **doivent** être déposés au **P.A.V.** (Point d'Apport Volontaire), près de la station d'épuration, route de Montmerle, en respectant bien les indications pour chaque conteneur. Mais ce lieu n'est pas destiné à se débarrasser de tout autre déchet, abandonné en vrac ou en sac . . .

Ferraille, encombrants, déchets verts, bois et cartons, mais aussi DMS (déchets ménagers spéciaux) : peintures et solvants, produits phytosanitaires, piles, huiles de cuisines et huiles de vidange, produits divers acides et basiques sont à emporter à la déchetterie (Simandre sur Suran ou Treffort-Cuisiat).



Les gravats (pierres, terre, tuiles, briques sans plâtre, à l'exclusion de tous autres matériaux) peuvent être déposés à l'ancienne décharge *Vers Fay*, après demande en mairie.

Les eaux usées reçues par le réseau d'assainissement ne doivent provenir que d'usage domestique (cuisine, W.C., salle de bains) et ne pas contenir d'hydrocarbures, de produits spéciaux ou recevoir des écoulements pluviaux.

Le fait de trier, *et de bien trier*, a des conséquences non négligeables sur le coût de ce service : une tonne d'ordures collectée en **porte à porte coûte 145 €** pour être éliminée ; une tonne déposée en **déchetterie coûte 73 €** alors qu'une tonne



déposée au **P.A.V. coûte seulement 33 € !** Ainsi, les diverses actions entreprises depuis plusieurs années dans ce sens commencent à porter leurs fruits : la hausse des coûts de collecte et de traitement semble maintenant maîtrisée puisque la **TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) de notre collectivité a légèrement baissé** cette année : 8,38 % en 2003 contre 8,75 % en 2002. Cette tendance ne pourra se confirmer que grâce à l'effort quotidien de chacun . . . effort qui se trouve encore trop souvent bafoué par ceux d'entre nous qui déposent des cartons, des paquets de journaux, des bouteilles ou d'autres emballages et même des déchets de construction ou des petits encombrants dans les conteneurs . . .

En ce qui concerne les **déchets verts**, une enquête est en cours pour étudier l'opportunité de proposer l'acquisition de composteurs individuels : n'hésitez pas à remplir le coupon disponible dans *Echo'Munauté* N° 12 (distribué le 22 décembre dernier) et à le déposer en mairie ou à le retourner au siège de la CCTER (Communauté de communes de Treffort-en-Revermont).

La mairie, mais surtout le chargé de mission *Environnement* de la Communauté de Communes, sont à votre disposition pour toute précision sur ces sujets (Stéphane DUPRE, 04.74.42.38.41)

En 2003, le P.A.V. de Drom a collecté 15 tonnes de matériaux triés :

1,66 tonne d'emballages, 3,88 tonnes de papier, et 9,46 tonnes de verre.

(En 2002, 16,5 tonnes avaient été collectées : *jetons-nous moins . . . ou trions –nous moins bien ?*)

Grâce à ce comportement citoyen, qui permet le recyclage de ces matériaux et non leur gaspillage, leur destruction ou leur enfouissement, il a ainsi pu être économisé, pour notre environnement et celui que nous laisserons à nos enfants :

- ♦ 1 tonne de charbon
- ♦ 1,4 tonne de pétrole brut
- ♦ 6,2 tonnes de sable
- ♦ 6,2 tonnes de bois
- ♦ l'équivalent de la consommation énergétique de 5 personnes pendant 1 an
- ♦ l'équivalent de la consommation d'eau de plus de 2 personnes pendant 1 an



De plus, si ces matériaux avaient été traités dans la collecte des ordures ménagères, ils auraient généré un coût supplémentaire de **2 175 €** pour la collectivité (soit **13,26 € par habitant** de Drom).

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Echo' Munauté N°12, le dernier bulletin de la **CCTER** (Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont) est suffisamment récent pour que nous évitions des redites sur les nouvelles concernant cette collectivité. Nous signalerons simplement que 2003 aura connu les **modifications de statuts** indiquées dans notre précédente édition : définitions plus claires et plus précises des dispositions en matière de voirie, de développement économique et de gestion des déchets (abandon de la compétence *Assainissement*), ainsi que dans le domaine de l'Action Sociale.



Par ailleurs, afin de parvenir à une meilleure représentativité de toutes les communes et à un plus judicieux équilibre entre collectivités de tailles différentes, le **conseil communautaire** (22 délégués) s'est trouvé **augmenté de trois membres**, le **bureau élargi** (de six à treize membres) avec une augmentation, de deux à six, du nombre de vice-présidents. Ainsi, aux côtés de Pierre Perdrix (président, maire de Treffort-Cuisiat) et de Marcel Pépin et Jackie Ballet (1^{er} et 2^{ème} vice-présidents, maire-adjoint de St Etienne et maire de Corveissiat), on trouve désormais Daniel Brochier, Monique Bertrand, René Amsellem et Pierre Bailloud (maires de Drom, Chavannes, Pressiat et Meillonas).

Quant à l'**implication des délégués de Drom** dans cette structure, signalons que, en plus de leurs activités habituelles au sein des commissions où ils travaillent pour ce territoire, Daniel Brochier a participé au voyage d'étude dans la Communauté du Pays Diois et Yves Guillemot a représenté la CCTER dans la visite du site de Carpentras (unité de prétraitement mécanique et de stabilisation biologique) pour le compte d'Organom. En effet, ce syndicat mixte de traitement des déchets, regroupant 17 intercommunalités avec 194 communes et 270 000 habitants, étudie toutes les pistes possibles pour son projet « multi-filières » (scénario combinant plusieurs modes de valorisation des déchets). Par ailleurs, une quinzaine d'élus, de la commission *Action sociale* de la CCTER, suivent actuellement une formation pour *élaborer les orientations d'une politique sociale intercommunale*, avec l'ESSSE (Ecole Santé Sociale du Sud Est) : Jean-Pierre Blondeau est de ceux-là.

Pour l'accès à **Internet**, la CCTER réalise, actuellement, un recensement des utilisateurs qui souhaiteraient être équipés du **Haut Débit** ; en effet, France Télécom s'engage à ouvrir dans les meilleurs délais des accès **ADSL** dès que 100 clients d'une même zone de desserte en feront la demande. Ainsi, des coupons d'inscription sont à la disposition de la population dans *Echo Munauté N°12* : les personnes intéressées sont vivement encouragées à les utiliser ! (à retourner au siège de la CCTER ou à déposer à la mairie).

Enfin, le Conseil Général ayant indiqué sa volonté d'étudier l'implantation d'un **collège** dans le Revermont, la CCTER suit attentivement ce dossier avec la Communauté de la Vallière. Il serait d'ailleurs souhaitable que les attentes de la population soient connues dans ce domaine.



Au départ de Simandre sur Suran trois cent cinquante pilotes ont découvert le parcours de la deuxième édition de l' *Enduro des Buis* organisé par l' Union Motocycliste de l' Ain.

C'est sur une boucle de deux fois quatre-vingt-dix kilomètres, ponctuée de deux spéciales chronométrées, que l' épreuve s'est déroulée : la première à Villereversure et la seconde à Drom, dans la carrière.

Les concurrents ont pu apprécier de nombreux points de vue au cours de la journée, tantôt sur les gorges de l'Ain, tantôt sur la vallée du Suran. Pas moins de cent vingt personnes ont encadré cet événement ; la préparation de cette épreuve a nécessité un très long travail avant et après la course.

Avant la course : repérage du tracé, demande d'autorisations, rencontre avec les communes et les propriétaires, élagage de nombreux chemins, élaboration d'un plan d'intervention secours, présentation du projet en préfecture.

Après la course : débalisage, remise en état des chemins.

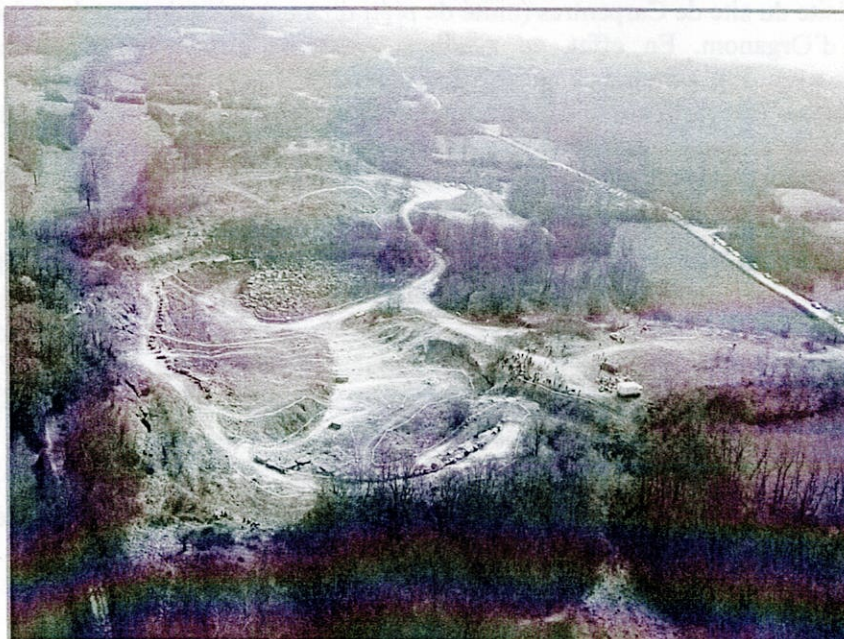
Cette épreuve est organisée sous l'égide de la Fédération Française de moto-cyclisme et compte pour les championnats du Lyonnais, de Bourgogne, de Franche Comté et d'Alsace.

De nombreux pilotes locaux ont pu participer grâce aux licences à la journée, quatre-vingts sont venus des quatre coins du département de l'Ain dont vingt licenciés à l'U M Ain.



Cette grande fête du tout terrain donne l'occasion à l'U M Ain de rappeler aux pratiquants les règles essentielles de bonne conduite à appliquer lors de leurs randonnées.

L'U M Ain tient à remercier la commune de Drom pour la confiance qu'elle lui accorde et vous donne rendez-vous pour le prochain Enduro en 2005 et, en attendant, pour le Rallye de l' Ain le 17 Avril 2004 à Poncin



La rentrée scolaire 2003 aura été celle de tous les changements.

Tout d'abord, pendant l'été, la **salle de classe** a été entièrement rénovée. Le plafond était bien défraîchi et un peu trop haut ; les peintures, aussi, étaient fatiguées. D'ailleurs, même les murs présentaient des fissures. Quant à l'éclairage, il était d'une autre époque ... tout comme l'installation électrique, dont les normes ne correspondaient plus à l'actualité.

Le plafond a donc été descendu, permettant d'optimiser le volume et d'améliorer l'isolation et les conditions de chauffage. La partie haute des fenêtres a ainsi été judicieusement occultée, sans nuire à l'harmonie et à la luminosité de la pièce, ni en changer l'aspect extérieur. Un éclairage efficace a été intégré au plafond, et l'installation électrique a été revue. Quant aux murs, ils ont trouvé une teinte agréable sur un revêtement adéquat. Et, puisqu'il y avait des travaux, ce fut aussi l'occasion d'un ménage approfondi dans les meubles et le placard et d'une revitrification du parquet assortie d'une retouche sur les bureaux les plus endommagés et une réfection des fenêtres.

Coût total de l'opération : 7 508 € H.T., aidée par des dotations de l'Etat et du Département (4 042 €).

Le **personnel enseignant** a aussi été entièrement renouvelé : Clotilde Rebours partage désormais son temps entre les écoles de Saint Just et Bohas. Elle a donc été remplacée par Roger Tribollet, qui réside à Simandre et qui possède déjà une expérience de son métier longue et diversifiée.



Quant aux **écoliers**, eux, ils ont l'habitude de changer toutes les années ! Malgré un massif départ en 6^{ème}, ils étaient 12 à repartir pour une nouvelle année à Drom. Notons toutefois que seulement 4 d'entre eux auront toujours été scolarisés en primaire à Drom : leurs camarades font partie des nouveaux habitants des dernières années. D'après les statistiques municipales (uniquement en fonction de la population actuelle connue), et bien qu'un départ soit récemment enregistré, l'effectif de l'école de Drom devrait régulièrement croître les prochaines années. A cela, il convient d'ajouter les possibilités offertes par les opérations en cours en matière de logement (projet communal, incitations pour les particuliers), en espérant que les familles continuent à marquer leur attachement à ce service fondamental qui allie ici qualité et proximité, que beaucoup nous envient.

Aucun de nos anciens ne semble s'en souvenir : il semblerait qu'à une époque, le tableau était constitué de peinture spéciale directement appliquée sur le mur . . . c'est, en tous cas, ce que laisse supposer le revêtement trouvé derrière le tableau actuel lors des travaux. Avec, en prime, une petite et simple fresque, comme un témoignage du talent, de l'originalité et de la fantaisie de l'artisan peintre du moment.



Le Sou des Ecoles, composé pour cette année 2003 de 9 membres, a vu la création de son projet se réaliser. Projet qui consistait à faire découvrir l'univers de la bande dessinée aux enfants, au travers d'un voyage dans le Vercors (juin 2003), aboutissant essentiellement à l'élaboration d'une B.D. mais aussi à l'initiation à diverses activités (tir à l'arc, escalade, découverte de la faune et de la flore...).



Après le départ de Françoise MINO-VERCELLIO, le Sou des Ecoles a renouvelé son bureau. Grâce à l'attention que nous porte tout le monde lors de nos manifestations (fête de Drom, soirée Fondue) les enfants de l'école auront la chance de suivre de janvier à avril 2004, des séances de formation aux techniques du cirque. Celles-ci auront lieu à l'école de Chavannes en collaboration avec l'Ecole du Cirque de Bourg-en-Bresse. Tout ce travail donnera naissance en avril 2004 à un spectacle devant les parents.

Merci pour le soutien que vous nous apportez, et bonne et heureuse année à tous.



Char réalisé par les membres du sou des écoles sur le thème des insectes volants lors de la fête de Drom le dimanche 21 septembre 2003.

VIE ASSOCIATIVE

AMICALE SAPEURS-POMPIERS

Présidente : Martine Vicard
Vice-Présid. : François-Xavier Mocquet
Secrétaire : Xavier Poncet
Trésorier : Bernard Larruat

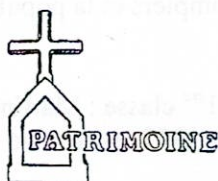


SOU DES ECOLES

Présidente : Marlène Péronnet
Secrétaire : Ghislaine Blatrix
Trésorière : Michèle Jaillet

CLUB DE L'AGE D'OR

Président : Marcel Raffin
Vice-Présid. : Michel Fouillet
Secrétaire : Denise Corretel
Trésorier : Paul Bonnet



PATRIMOINE

Président : Alain Borron
Vice-Présid. : Marcel Raffin
Secrétaire : Jean Claude Massard
Trésorière : Martine Bonnet

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Présidente : M. Thérèse Genin
Vice-Présid. : Michel Piatti
Secrétaire : Céline Genin
Secrét.-Adj. : Jean Claude Massard
Trésorière : Martine Vicard
Trés.-Adj. : Margaret Steel



COMITE DE FLEURISSEMENT

Présidente : Margaret Steel
Secrétaire : Nicole Fouillet
Trésorière : M. Thérèse Genin

ASSOCIATION REVERMONTAISE POUR LA CONSERVATION DES MECANIKES ANCIENNES

Président : Guy Blanc
Vice-Présid. : Michel Thercel
Trésorier : Roger Ravoux
Trésorier adj. : Jean-Luc Lombard
Secrétaire : Alain Berry
Secrétaire adj. : André Gallet
: Yves Guillemot



**2003 s'est fini sur une Sainte Barbe hors de l'ordinaire
avec des promotions, des médailles, et un changement de chef de corps.**



Ainsi, c'est un véritable parterre de personnalités qui s'est retrouvé, le 7 décembre, sur la place du Docteur Gaillard : député, élu du Département, des communes voisines et de la Communauté de Communes; officiers et sous-officiers des différents échelons et instances de l'institution : SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), UDSP (Union Départementale des Sapeurs-Pompiers), CSP et CS (Centre de Secours Principal et Centre de Secours), ainsi que de nombreux autres gradés et sapeurs des compagnies voisines, sans oublier les anciens pompiers et la population de Drom !

Dans un premier temps, deux sapeurs ont été élevés au grade de 1^{ère} classe : Martine VICARD, première femme à intégrer les rangs de la compagnie de sapeurs- pompiers, en 1997, et Arnaud GENIN, pompier, lui aussi, depuis la même date.

Puis c'était le tour des Caporaux Christian BONNET et Bernard LARRUAT d'être promus Caporaux-Chefs. Si le premier est pompier depuis 1986, le second a signé son premier engagement en 1983 ; aussi, il se voyait remettre la médaille d'argent par Jean-Yves FLOCHON, Conseiller Général.

Enfin, le Lieutenant Daniel CARRIER recevait la médaille d'or des mains de Jean Michel BERTRAND, Député, pour plus de 40 années de service au Corps de Première Intervention de Drom. Rentré en 1963 dans cette unité, Daniel CARRIER en a assuré le commandement depuis 1971 et a même prolongé plusieurs fois son engagement au-delà de l'âge « légal ». Cette cérémonie était donc aussi, pour lui, l'occasion de passer le relais et de goûter à une retraite bien méritée. Le Lieutenant Colonel COSTE, directeur adjoint du SDIS, l'informait, de plus, de son nouveau statut de *Lieutenant Honoraire*, et confiait la direction du C.P.I. de Drom au Caporal Chef Bernard LARRUAT.

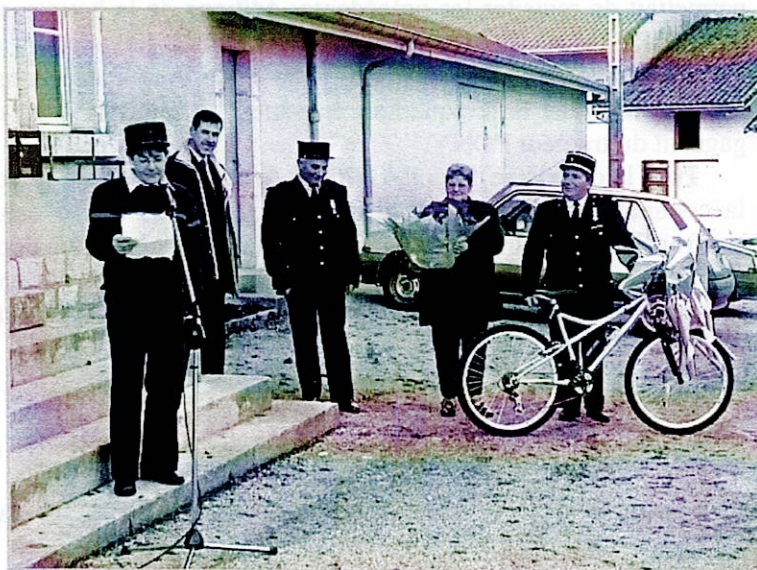


En arrêtant sa carrière, le Lieutenant aura encore connu l'organisation du 110^{ème} Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France, en septembre à Bourg en Bresse. Son successeur arrive avec une modernisation supplémentaire et une réorganisation des services de secours puisque, le même mois, le Centre de Secours de Treffort mettait en service son V.S.A.V. (Véhicule de Secours Aux Victimes) : une « ambulance rouge ». Il rappelle que les rangs du C.P.I. de Drom sont ouverts à tout volontaire ; de nouvelles dispositions permettant d'intéresser les plus jeunes.

Après tant d'années, un départ en retraite, assorti d'une médaille et d'un honorariat, méritait bien un petit cadeau ! C'est Martine Vicard, Présidente de l'Amicale, qui s'est chargée de le remettre au nouveau retraité . . . accompagné d'un hommage humoristique !

*L'heure de ta retraite a sonné
Ouf ! car nous, à l'Amicale,
On en a marre de te supporter
Il va falloir que tu décales !
Fini pour toi la sirène
D'ailleurs pour dérouler ton tuyau
Tu y parviens avec peine
Vas plutôt rouler à vélo!
Quand tu te pointes tout feu tout flamme
Nous, on en a ras le képi
Que, tout d'un coup, tu nous réclames
De vérifier les poteaux d'incendie
Et aussi tu nous pompes l'air
Quand tu demandes la mine réjouie
De défiler au pas et l'allure fière
A toutes les cérémonies*

Mais t'inquiète pas, on ne te laisse pas tomber



*On ira encore te chercher pour cuire les oignons
Et faire plein d'autres corvées
Quand arrivera la fête de Drom*



*Tous ces mots-là, mon cher Daniel,
J'espère que tu l'auras compris
Ce n'est pas pour te lancer notre fiel
Mais pour amuser la compagnie
Maintenant, je voudrais que tu saches, mon lieutenant,
Que ta bonne humeur, ta bonhomie
Vont manquer un bon moment
A tous les pompiers du C.P.I.
Tu as été pendant 32 ans
Un chef de corps très apprécié
Tu vas pouvoir prendre maintenant
Un peu de repos bien mérité
Mais tu pourras si tu le veux
Venir à la manœuvre nous retrouver
Nous serons toujours là pour éteindre le feu*

*Le feu brûlant de ton gosier
Après toutes ces années de carrière
Nous voulons tous te souhaiter
Avec amitié et c'est sincère
Une bonne retraite lieutenant Carrier*

Le C.P.I. de Drom : presque 140 ans sans interruption

Suite à un grave incendie, à Drom, en 1864, il est décidé de se doter d'une pompe à incendie. Sept mois plus tard, en 1865, une compagnie de pompiers est créée avec, à sa tête, le jeune Sous Lieutenant Hippolyte Carrier (arrière grand-père de l'actuel !). Elle est progressivement dotée d'une pompe, de matériel, puis d'un local (alors que se déroule le long et coûteux chantier du tunnel : 1858/1869), . . . et les volontaires se succèdent au fil des décennies, adaptant leur équipement aux besoins du moment, suivant l'évolution des techniques . . . et malgré des moyens modestes. Le 7 décembre, la pompe à bras de 1865 était exposée non loin de son successeur, le camion de 1965, premier véhicule motorisé, acquis un an plus tôt.

L'ensemble des membres de l'A.R.C.M.A. remercie toutes les personnes et les municipalités de Drom et Meillonnas qui nous permettent d'organiser nos diverses manifestations et activités.

En 2003, l'A.R.C.M.A. fêtait la 10^{ème} édition de sa bourse d'échanges/exposition. Après une installation sous la pluie le samedi, c'est sous le soleil que les visiteurs du dimanche ont été accueillis. Une rétrospective permettait de revisiter les précédentes éditions de la bourse, ainsi que des autres manifestations organisées par l'A.R.C.M.A., la montée des S de Treffort, le concours de labours à l'ancienne de Meillonnas, et les participations au Rallye de l'Ain Motos. La bourse d'échanges, quant à elle, remporte toujours un franc succès avec plus de cinquante exposants. La tombola a vu en Mr Patrick FILLARDET de Mantenay, le gagnant du tracteur PONY.

Pour la deuxième fois, l'A.R.C.M.A. a organisé le 7 septembre un concours de labours à l'ancienne sur la commune de Meillonnas. Ce n'est pas moins de 16 concurrents (dont quatre de Drom) qui se sont affrontés sur des tracteurs qui n'avaient plus autant peiné depuis des années.

Le 23 novembre, rendez-vous fut pris pour un petit voyage en car direction St Etienne, pour la visite du musée de la mine. Après un bon repas la route fut reprise, objectif Ambert et le musée du machinisme agricole AGRIVAP.

Voici notre calendrier pour l'année 2004 :

- avril : participation de motos anciennes au Rallye de l'Ain organisé par l'Union Motocycliste de l'Ain.
- 2 mai : 11^{ème} bourse d'échanges/exposition de l'A.R.C.M.A. à Drom. Thème : le centenaire de RADIOR.
- Octobre : Commémoration du centenaire de l'entreprise RADIOR à Bourg-en-Bresse.



Boss, j'ai vu un dromadaire...

« Perdu dans les Teppes de Javernaz, je fus recueilli par des caravaniers bienveillants dont j'ai accepté l'invitation avec plaisir. La seule contrainte : mettre des baskets... (avec des semelles en drome, parce que le drome adhère).

La surprise fut assez grande de voir, au milieu des prés, tous ces dromadaires sans bosse, avec des grosses taches marron...

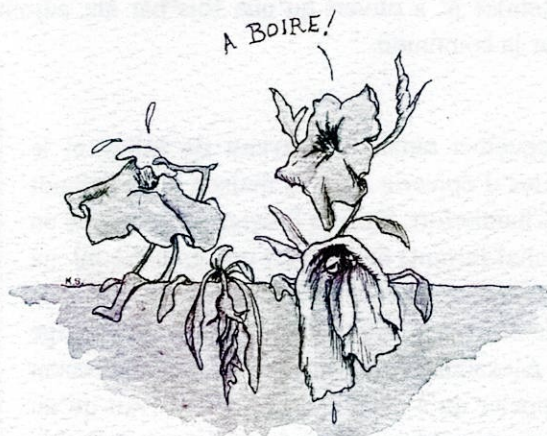
Quel honneur pour moi d'être promené lors de la méharée annuelle, portant avec fierté l'oriflamme de la G.V, en temps que dernier dromadhérent de la section ! »

Devinette : Qu'est-ce qu'un chalumeau ?

Réponse : un dromadulaire à deux bosses



FLEURISSEMENT



EN ETE DEUX MILLE TROIS, C'EST CLAIR,
LES YACHES ENVIAIENT LES DROMADAIRES
ET NOUS LES FLEURS EN PLEIN SOLEIL
ENVIONS LES CACTUS PAREIL.
MALGRE SECHERESSE ET CANICULE,
PRIMÉ TREIZIEME... C'EST COOL !

IL Y A 50 ANS, LES COMMERCES DANS NOTRE VILLAGE...

Dans les années 50, Drom comptait quelques 170 habitants... des exploitations agricoles, des ateliers d'artisans et aussi, trois commerces : un café, une épicerie et une fromagerie.

C'est Lucienne Jacquemet qui tenait le **café**. Elle avait hérité la licence de ses parents (Monsieur et Madame Hèches).



1941 : Méméte et une amie devant le café

Au départ, le café se tenait où habite Madame Michelle Jacquemet puis en 47, Lucienne et sa fille Aimée (La Méméte) s'installèrent de l'autre côté de la route, dans l'actuelle maison de Monsieur et Madame Contat-Blatrix. Le café faisait restaurant pension. Méméte était aux fourneaux et Lucienne au service ; en semaine, de nombreux clients s'arrêtaient pour dîner à Drom : le facteur, les maçons et artisans qui travaillaient dans le coin, l'épicier qui passait avec son camion, les ouvriers de la carrière, et c'étaient jusqu'à une douzaine de repas qui étaient servis chaque jour.

Le dimanche, à partir de 11 H, on allait boire l'apéro chez Méméte... on y retrouvait les voisins, les copains, on y retrouvait ceux partis à la ville qui revenaient le dimanche dans leur famille, on buvait le pastis ou le vin blanc, on causait beaucoup... les anciens s'y retrouvaient l'après-midi autour d'un pot de rouge.

Banquets des conscrits, banquets des pompiers (le 11 novembre à cette époque), retrouvailles des anciens combattants, vin chaud des affouagistes, tout cela se passait chez Méméte.

Le dernier week-end de septembre pour la St Thyse, fête de Drom, Méméte et Lucienne organisaient un bal. Le plancher était installé par Lulu, le fils de Lucienne, et quelques bénévoles du village dans une remise maintenant démolie derrière le café. Elles faisaient venir des musiciens : l'orchestre « Taracrojac » de Chavannes sur Suran (Messieurs Tarare, batteur, Crozet à la trompette et Jacquin à l'accordéon) ou Messieurs Fernand Costerg (à l'accordéon) et Roger Jacquemet (batteur)... Elles faisaient venir des serveurs, beaux jeunes hommes élégants venus d'ailleurs... Et on dansait, et on buvait, et on riait jusque tard dans la nuit.

Le café était LE lieu de rencontre inter-génération. Lucienne savait beaucoup de choses et mijotait de bons civets de lièvre, Méméte était sympathique et faisait de délicieuses galettes. A partir de 1984, le café n'ouvrait qu'une fois par an, la licence a été vendue à Monsieur et Madame Rivoire. Mireille a tenu « la Remise » environ 3 ans, puis la Remise n'a ouvert qu'une fois par an; aujourd'hui, la licence est échue malgré une tentative de maintien par la commune.

Jusqu'en 1938, Alexandrine Jacquemet tenait un **bureau de tabac** et le **téléphone** ainsi que quelques articles d'épicerie dans la maison actuellement occupée par Monsieur et Madame Chambefort. Sa fille Edwige s'est mariée en 32 avec Marcel Grandpierre (maréchal-ferrant) et a ouvert une épicerie mieux « pourvue » dans la maison d'Angèle Bonnet. Dans les années 50, la place manquant, l'épicerie fut transférée dans l'actuelle maison d'Edwige Grandpierre. Au décès de sa mère Alexandrine, Edwige se chargea également du téléphone (en 53). Il faut se rappeler qu'à cette époque, il n'y avait qu'un téléphone dans le village. Pour appeler le médecin, pour avoir des nouvelles de la famille, pour appeler le vétérinaire, il fallait aller à l'épicerie.

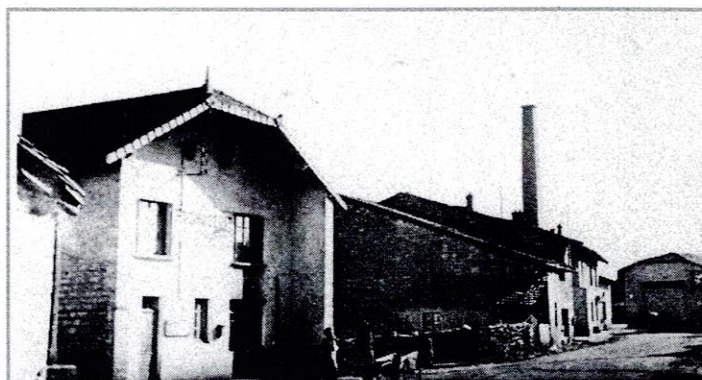


1941 : Les filles d'Edwige Grandpierre devant l'épicerie

Edwige Grandpierre se donnait l'obligation d'être toujours présente pour recevoir les coups de téléphone ou pour les donner, et c'est elle qui allait annoncer les bonnes nouvelles, naissance, mariage.., ou les mauvaises, maladies, décès... c'est elle qui appelait le médecin en donnant les symptômes, c'est elle qui expliquait au vétérinaire la faiblesse de la vache malade. Quant à l'épicerie, on y trouvait de tout : des conserves, du raphia pour lier la vigne (au kg), des sabots, de la présure pour faire les fromages de chèvre, des bonbons, du zan, du tabac, des P4, des allumettes, des graines, de la mercerie (fil, boutons, passementerie, ruban...), des gâteaux, du gaz, du vin blanc, rouge ou pétillant que l'on emportait ou consommait sur place...

L'épicerie a fermé en 1970 ; on remarque aujourd'hui encore, dans la salle à manger, des rayonnages sur tout un pan de mur et, dans un petit coin, la place du téléphone, et puis en fouinant un peu, Edwige vous trouvera quelques « capsules de fil au conscrit », du vrai, qui ne casse pas. Et surtout, Edwige a dans sa tête et dans son cœur toutes les tranches de vie qu'elle a partagées avec ses clientes et clients qui parfois, en venant chercher un kilo de farine ou un litre de rouge, s'attardaient à parler de leurs soucis, de leurs joies ou de leurs peines.

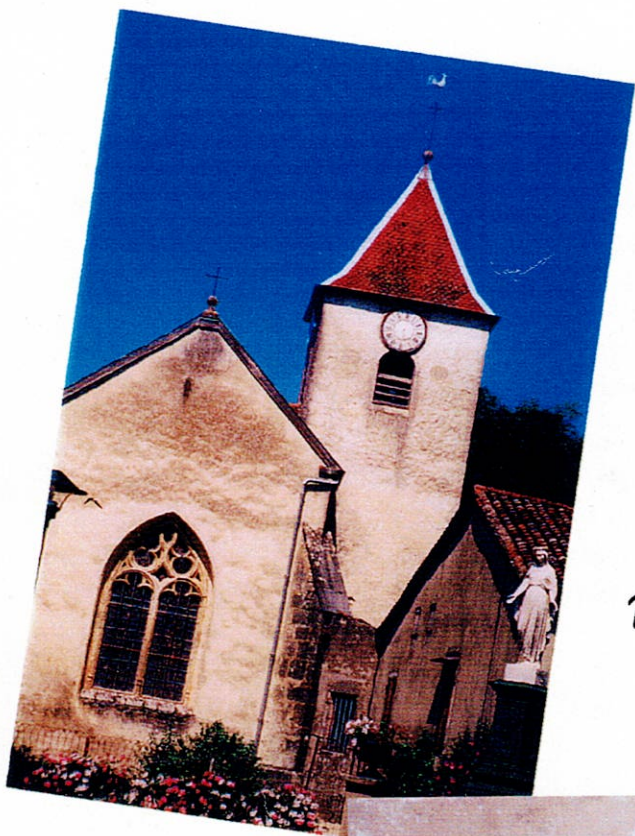
La fromagerie de Drom fonctionne en coopérative depuis 1881. Les lieux et les moyens de fabrication ont changé et évolué, bien entendu. Dans les années 50, la fromagerie était déjà là où elle est actuellement (depuis 1906), elle venait d'être aménagée, rehaussée afin de faire un appartement au-dessus pour le fromager et sa famille et de libérer de l'espace au rez-de-chaussée pour la fabrication et le stockage du lait et des fromages.



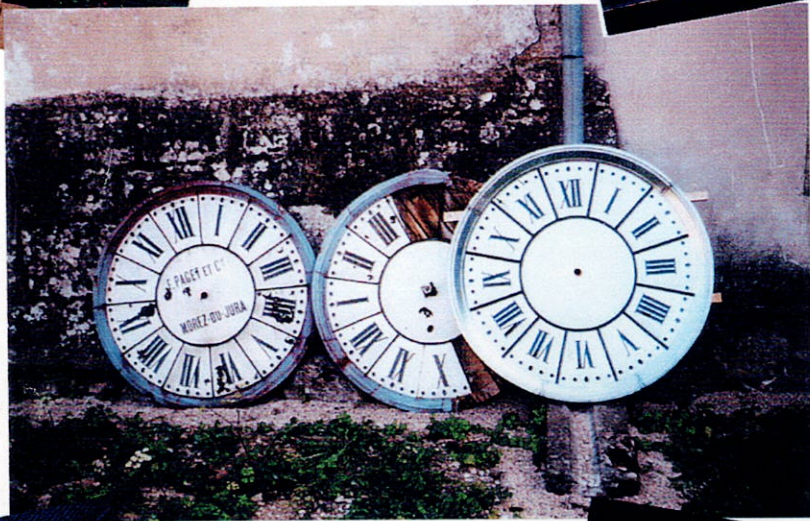
C'est Monsieur Pillon qui était le fromager de 1951 à 1961. Il était marié et avait deux enfants. C'était un homme très rigoureux dans son travail, très intéressé par le rendement, dans l'intérêt des sociétaires de la coopérative. Le président de la coopérative était Monsieur Marcel Bonnet (le père de Maurice Bonnet). La coopérative comptait une trentaine de sociétaires, tous de Drom (aujourd'hui, 6 sociétaires dont 1 extérieur). Les plus gros troupeaux comptaient jusqu'à 12 vaches ! Et en 49, c'est 250 000 litres de lait qui ont été amenés à la fromagerie (aujourd'hui environ 1 500 000 litres), soit 685 litres par jour, soit en moyenne 23 litres par agriculteur et par jour. Le fromager fabriquait jusqu'à trois meules de comté par jour (une dizaine aujourd'hui) et quelques kilos de beurre par semaine. La vente aux particuliers se faisait directement dans la fromagerie mais représentait très peu, le comté était principalement vendu à l'UCFA (Union des Coopératives Fromagères de l'Ain). On ne trouvait que du beurre, du lait et du comté qu'on appelait gruyère. Les heures de vente étaient un peu celles d'aujourd'hui: le matin jusqu'à midi, et le soir au moment de la « coulée ». Chaque agriculteur amenait son lait à la fromagerie soit dans deux seaux (qui étaient équilibrés grâce à un cercle de bois), soit dans des bidons qu'il posait dans une charrette à lait.

Les jeunes (16-25 ans) des fermes aimaient bien remplir cette tâche, surtout le soir, car c'était l'occasion de retrouver les autres. Plusieurs fois par semaine, après avoir fait peser leur lait, le petit groupe de jeunes, rejoint par ceux qui étaient allés acheter un morceau de gruyère ou une berthe de lait, se rendaient à l'épicerie pour boire une bouteille de Dame Jeanne (vin blanc) en mangeant des boudoirs et des gaufrettes, ayant chacun son tour. Les plaisanteries allaient bon train ... et des liens se créaient entre filles et garçons !

Il y a cinquante ans, dans notre village, il y avait aussi un garde-champêtre, un maître d'école, un curé... Mais ces personnages feront peut-être l'objet d'un prochain article dans le dromadaire ?



De fil ...



en aiguilles !.

Savez-vous qu'en horlogerie,
quatre s'écrit IIII ... et jamais IV ?

